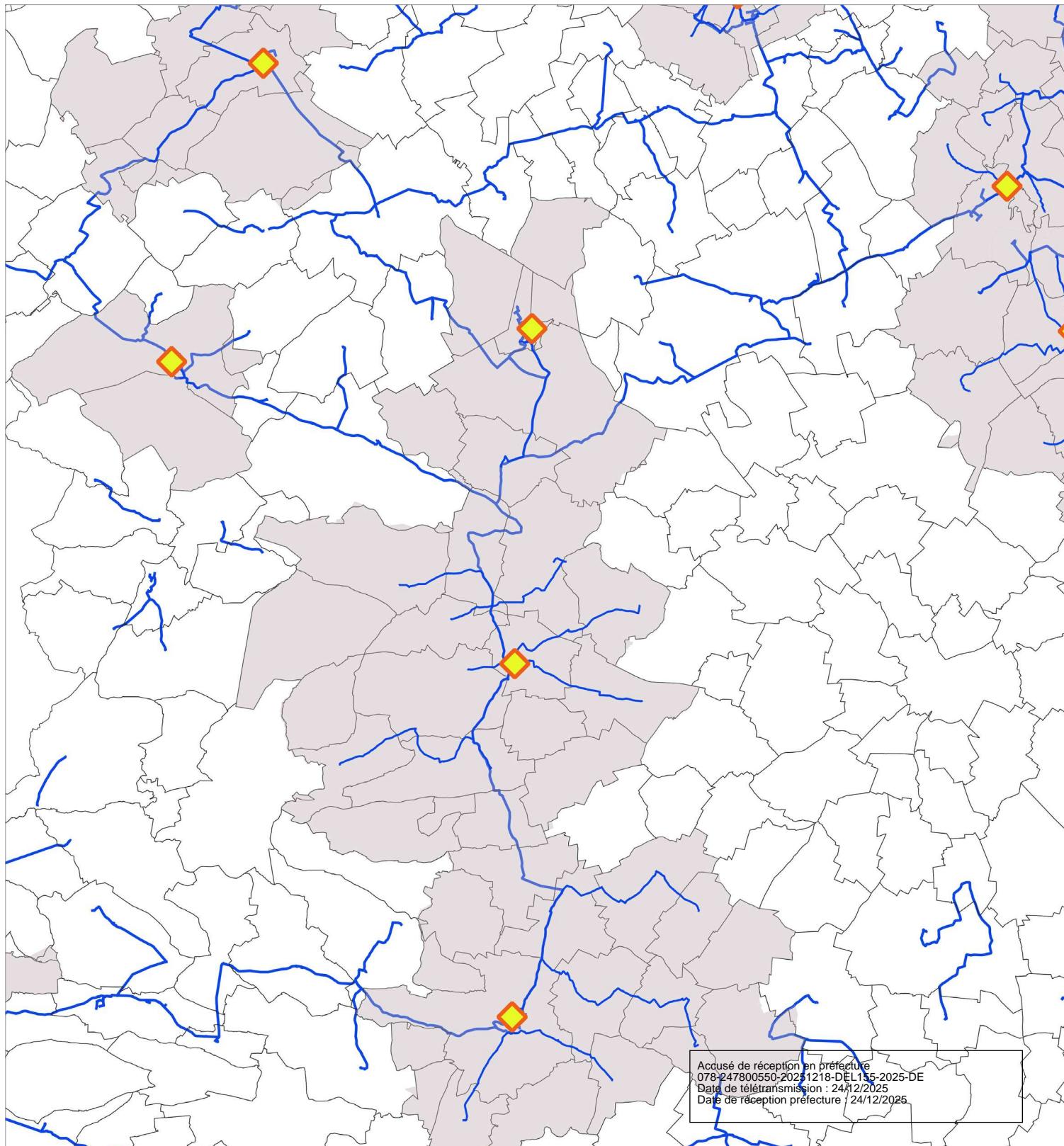


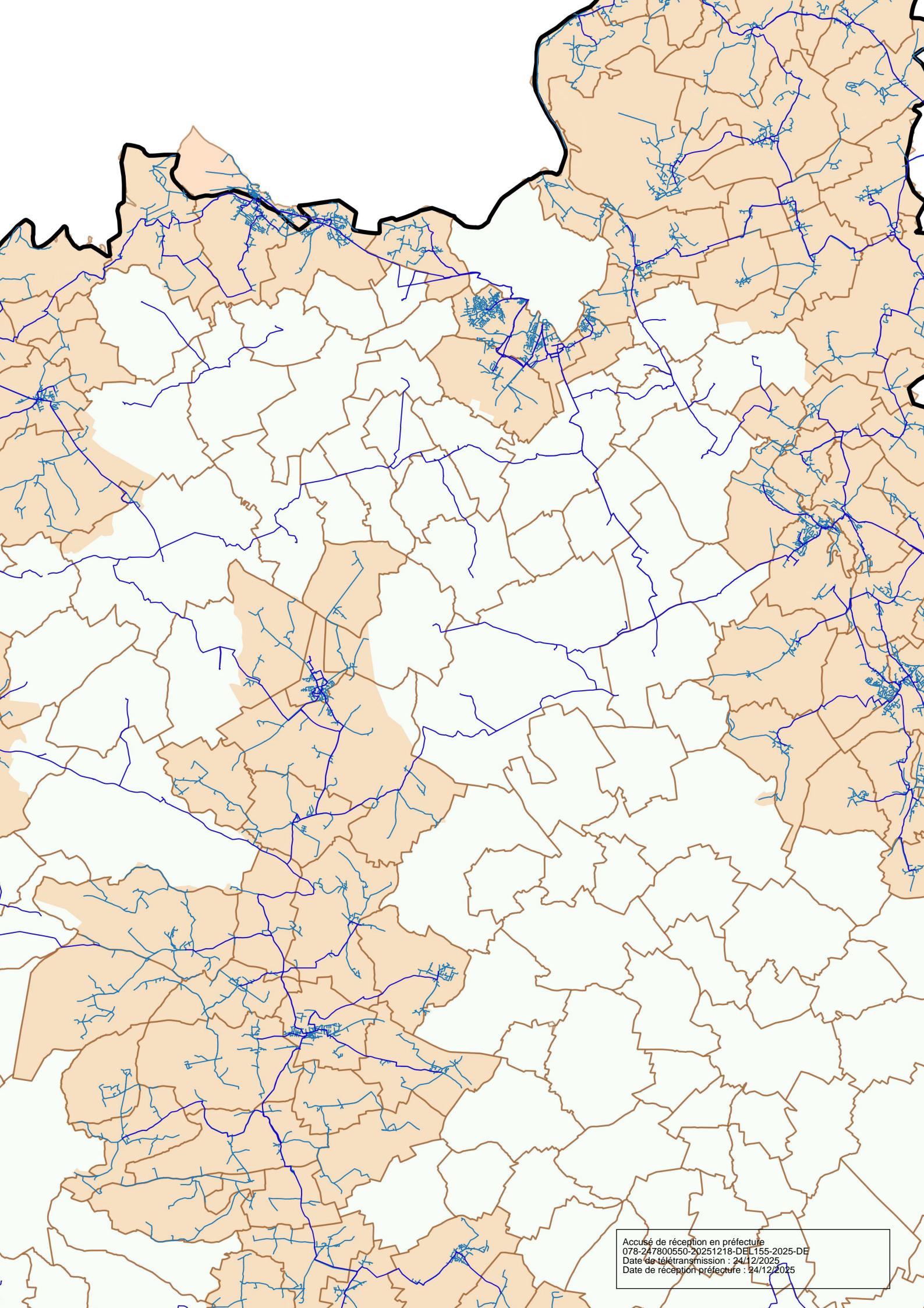
20
24

RAPPORT D'ACTIVITÉ



LE 100% FIBRE OPTIQUE DEVIENT UNE RÉALITÉ EN EURE-ET-LOIR





This map displays the administrative divisions of a region, likely France, shown as small brown polygons. A dense network of blue lines represents a river system, with larger rivers forming the boundaries between some of the divisions. In the top left corner, a specific area is outlined in black, indicating a focus or a different administrative unit. The map is set against a white background.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20251218-DEL155-2025-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

TABLE DES MATIÈRES

EDITORIAL

Éditorial **du Président**

4

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

La vie **institutionnelle**

6

L'organisation **des services**

10

STRATÉGIE

Le déploiement de la fibre optique
à l'abonné sur la totalité **du territoire**

12

RÉALISATIONS

Le réseau d'initiative publique **fibre optique**

14

La complétude du réseau fibre optique à l'abonné

18

Couverture et commercialisation de la
fibre sur le RIP

20

Exploitation du RIP

24

Taux d'éligibilité fibre optique **sur le**

28

périmètre AMEL

34

Téléphonie **mobile**

36

Les autres actions

36

FINANCEMENT

Rapport **financier**

38

Fond de carte

Notre rapport d'activité 2024
est illustré par des cartes
réalisées en interne.

ÉDITORIAL

♦
Jacques Lemare



En 2024, Eure-et-Loir Numérique a poursuivi les interventions sur son réseau fibre optique pour en assurer la complétude.

Il s'agit d'une part **d'ajouter au réseau les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements**, que ce soit de l'habitat ou de l'activité économique. Pour répondre à leurs obligations définies dans le code de la construction, Eure-et-Loir Numérique propose aux promoteurs et aux aménageurs de réaliser, moyennant remboursement, l'installation de la fibre optique dans l'emprise de leur projet. Cela facilite la connexion au réseau existant, et assure une meilleure homogénéité technique au réseau fibre.

D'autre part, **la complétude du réseau inclut le fibrage des bâtiments existants pour lesquels l'autorisation est intervenue récemment**. Des relances auprès des copropriétés qui n'avaient pas donné leur accord initialement sont faites par vagues pour leur rappeler que l'installation de la fibre optique dans les immeubles existants est réalisée sans facturation aux propriétaires.

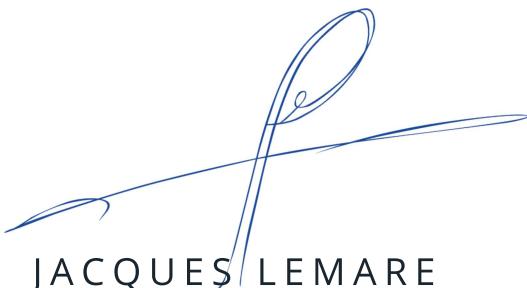
Sur son réseau fibre optique déployé dans le cadre de l'AMEL et que contrôle Eure-et-Numérique, XP Fibre est entré dans la même logique, **avec une hausse des installations de fibre optique dans les copropriétés des centres-bourgs**.

Un autre enjeu important est celui **du raccordement à la fibre des nombreuses exploitations agricoles et habitations isolées où le téléphone arrive en pleine terre**. Ces situations sont plus nombreuses sur le réseau AMEL, et des solutions doivent être trouvées au cas par cas. Eure-et-Loir Numérique est particulièrement attentif à leur résolution, et les maires ne doivent pas hésiter à nous contacter pour nous informer des cas qu'ils rencontrent dans leur commune.

Toutes ces actions menées par Eure-et-Loir Numérique et XP Fibre pour que tous les habitants ou entreprises puissent être raccordés au réseau fibre sont d'autant plus essentielles **que les échéances de la fermeture du réseau cuivre, support du téléphone fixe et de l'Internet par ADSL, se rapprochent**.

Ainsi, en 2024, Orange a annoncé que toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux, des communautés de communes Entre Beauce et Perche, du Pays Houdanais, le reste des communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 17 communes supplémentaires de Chartres Métropole et Boissy-lès-Perche, verront leur réseau cuivre arrêté en 2028. Elles rejoignent ainsi les 36 communes où la fermeture du réseau cuivre est programmée pour janvier 2027. **Cela représente déjà 45 % de l'Eure-et-Loir, et le reste du département devrait suivre l'année suivante.**

Il faut d'ailleurs noter que sur son réseau fibre optique (périmètre AMII), Orange a augmenté en 2024 le rythme de ses déploiements pour se rapprocher de la complétude. S'il restait fin 2024 l'opérateur d'infrastructure fibre optique avec le taux de couverture le moins élevé en Eure-et-Loir, une partie du retard a été rattrapé. C'est sans aucun doute un signe de cohérence bienvenu avec la volonté affichée d'Orange de fermer son réseau cuivre assez rapidement en Eure-et-Loir.



JACQUES LEMARE

PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
CONSEILLER DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE EN BREF

COMPETENCES D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

Selon ses statuts, le syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique a pour objet, au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes, sur le périmètre de ses membres.

La compétence du Syndicat s'exerce sur tout le département d'Eure-et-Loir, ainsi que sur certaines communes de l'Eure membres de l'Agglo du Pays de Dreux. Cependant, l'État a décidé que les zones les plus denses devaient être déployées en fibre optique par le secteur privé : ce sont les zones AMII. En Eure-et-Loir, il s'agit de la plus grande partie de Chartres Métropole et de la commune de Dreux.

Il peut également exercer, à la condition que l'organe délibérant de l'un de ses membres le sollicite, la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) prévue à l'article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir lui a confié cette compétence par délibération du 14 décembre 2011.

LES MEMBRES DU SYNDICAT



Nombre de délégués au Conseil syndical :
10 titulaires et 10 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
5 titulaires et 5 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
12 titulaires et 12 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
5 titulaires et 5 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
5 titulaires et 5 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
3 titulaires et 3 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
3 titulaires et 3 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
2 titulaires et 2 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
2 titulaires et 2 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
2 titulaires et 2 suppléants



Nombre de délégués au Conseil syndical :
1 titulaire et 1 suppléant



Nombre de délégués au Conseil syndical :
1 titulaire et 1 suppléant

LES MEMBRES ASSOCIÉS DU SYNDICAT

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir
Chambre des métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir

Territoire d'Energie Eure-et-Loir (TE28)
Association des Maires et Présidents d'EPCI d'Eure-et-Loir
Communauté d'Agglomération Chartres métropole

LE CONSEIL SYNDICAL D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

VIE INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT EN 2024

Le **Conseil syndical** s'est réuni à 3 reprises en 2024 :

- le 14 mai,
- le 8 octobre,
- le 26 novembre.

Le **Bureau** s'est réuni à 5 reprises en 2024 :

- le 20 février,
- le 14 mai,
- le 26 juin,
- le 8 octobre,
- le 26 novembre.

RÔLE DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical est l'organe délibérant d'Eure-et-Loir Numérique. Il est composé de délégués désignés par ses membres : le Département d'Eure-et-Loir, la Région Centre-Val de Loire et chacun des 11 EPCI membres du syndicat.

Le nombre de délégués représentant chaque EPCI est défini en fonction de sa population.

Le Conseil syndical se réunit habituellement dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Chartres.

MISSIONS DU BUREAU

Le Bureau reçoit délégation d'une partie des attributions du Conseil syndical. Il approuve les conventions de comanagement d'ouvrage, les conventions de louage des choses, y compris de type droit irrévocable d'usage, les conventions de financement avec les membres du syndicat et les autres financeurs.

LE COMPTAGE DES VOIX AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical est composé de 51 membres titulaires, chacun ayant un suppléant :

- 10 délégués représentent le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, chacun disposant de 3,6 voix,
- 5 délégués représentent le Conseil régional du Centre-Val de Loire, chacun disposant de 3,6 voix,
- 36 délégués représentent les EPCI, chacun disposant de 1 voix.

LA COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau est constitué du Président, de trois vice-présidents (représentant respectivement le Département, la Région et les EPCI) et de huit autres conseillers syndicaux, dont :

- 3 conseillers syndicaux représentant le Département,
- 1 conseiller syndical représentant la Région,
- 4 conseillers syndicaux représentant les EPCI.

Les instances d'Eure-et-Loir Numérique ont été renouvelées le 8 septembre 2021 à la suite de la désignation des nouveaux délégués représentant le Département d'Eure-et-Loir et la Région Centre Val-de-Loire.

Quelques changements en 2024 :

En remplacement de Monsieur Harold HUWART, vice-président délégué de la Région, élu député de la 3ème circonscription, Madame Sylviane BOENS, a été élue vice-présidente représentant la Région.

Madame Michèle BONTHOUX a été élue membre du bureau représentant la Région en remplacement de Madame Sylviane BOENS élue vice-Présidente.

LES MEMBRES **DU BUREAU**



Jacques LEMARE
Président, délégué
du Département



Evelyne DELAPLACE,
Vice-présidente,
déléguée du
Département



Sylviane BOENS,
Vice-présidente,
déléguée de la Région
depuis novembre 2024



Francis BESNARD,
Vice-président,
délégué des EPCI



Jean-Noël MARIE,
Délégué du
Département



Stéphane LEMOINE,
Délégué du
Département



Marc GUERRINI,
Délégué du
Département



Michèle BONTHOUX,
Déléguée de la
Région à partir de
décembre 2024



John BILLARD,
Délégué des EPCI



Jérémie CRABBE,
Délégué des EPCI
jusqu'en Juillet 2024



Olivier LECOMTE,
Délégué des EPCI



Yves VEILLOT,
Délégué des EPCI

ORGANISATION DES SERVICES

Pour répondre aux missions et aux objectifs de service rendu fixés par le Président et le Conseil syndical, les agents d'Eure-et-Loir Numérique sont répartis entre une équipe technique et une équipe administrative, pilotées par le directeur :

L'équipe technique assure les missions liées directement aux réseaux fibre optique du syndicat :

- la complétude et la densification du réseau fibre optique à l'abonné (FttH), correspondant à l'ajout des nouvelles constructions et nouveaux aménagements au réseau,
- le contrôle du délégataire de service public, chargé de la maintenance et de la commercialisation des réseaux fibre optique,
- le pilotage des données des réseaux, en interne et dans le SI de l'exploitant.

L'équipe administrative assure :

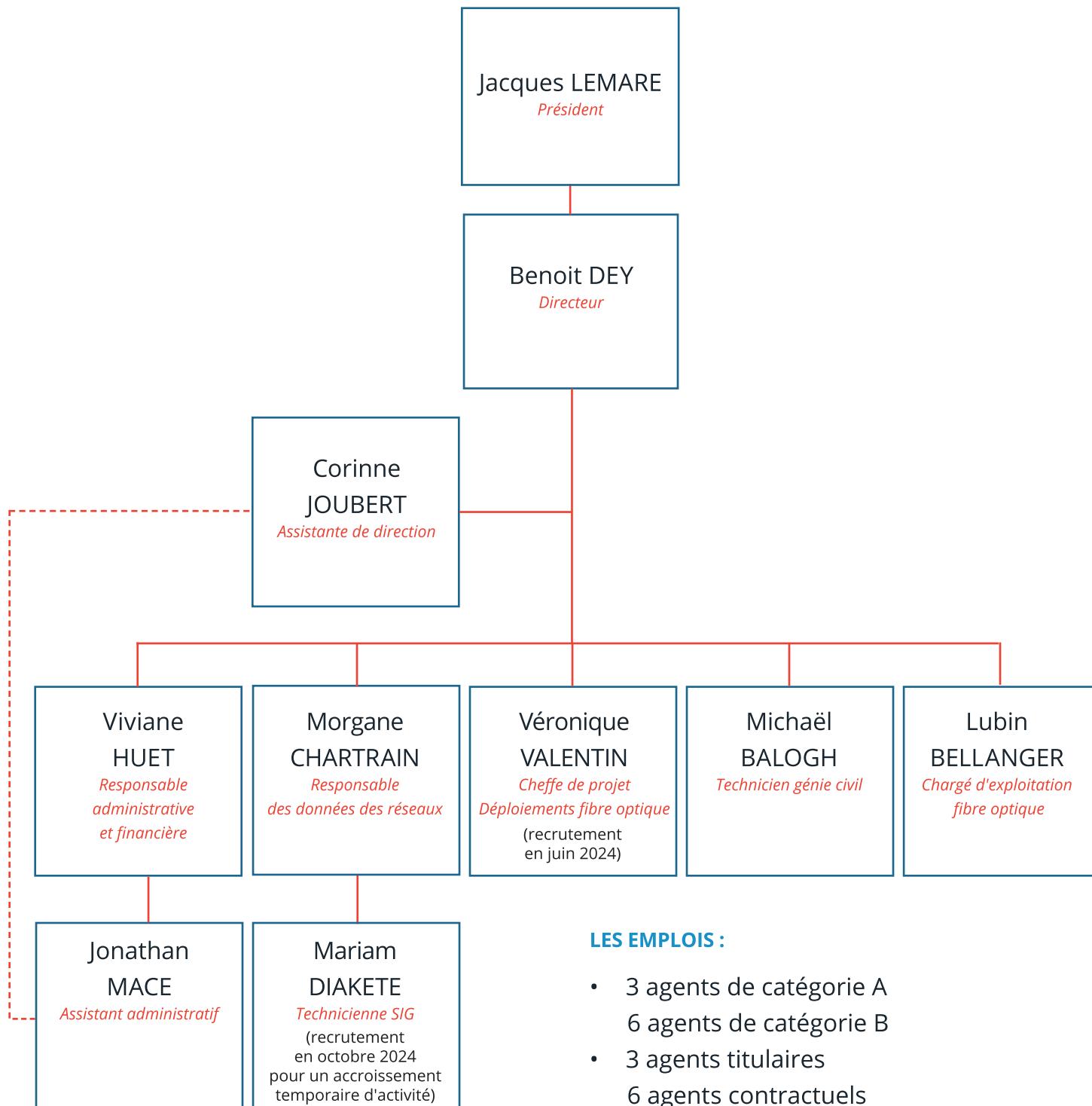
- les relations avec les usagers et avec les collectivités et leurs élus,
- la gestion financière et administrative du syndicat, avec l'appui des services ressources du Conseil départemental.

En 2024, Eure-et-Loir Numérique a lancé une mission d'assistance afin de formaliser les processus opérationnels des projets réalisés par le syndicat, et ensuite de se doter d'un outil métier informatique, destiné à permettre de mieux assurer, et de mieux coordonner au sein de l'équipe, le pilotage des différentes opérations, le recueil des demandes et déclarations de projets de construction, et l'information des usagers.

Ce nouvel outil métier devra prendre en compte les spécificités des missions d'Eure-et-Loir Numérique, vis-à-vis globalement des autres collectivités, mais aussi par rapport aux autres porteurs de réseaux d'initiative publique fibre optique (densification du réseau assurée sous maîtrise d'ouvrage public en particulier).

Cette démarche devrait aboutir en 2025.

L'ÉQUIPE D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE EN 2024



LES EMPLOIS :

- 3 agents de catégorie A
- 6 agents de catégorie B
- 3 agents titulaires
- 6 agents contractuels

LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ SUR LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE

L'aménagement très haut débit de l'Eure-et-Loir, conformément au SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) approuvé en décembre 2019, s'appuie sur la technologie de la fibre optique ainsi que sur les réseaux de téléphonie mobile.

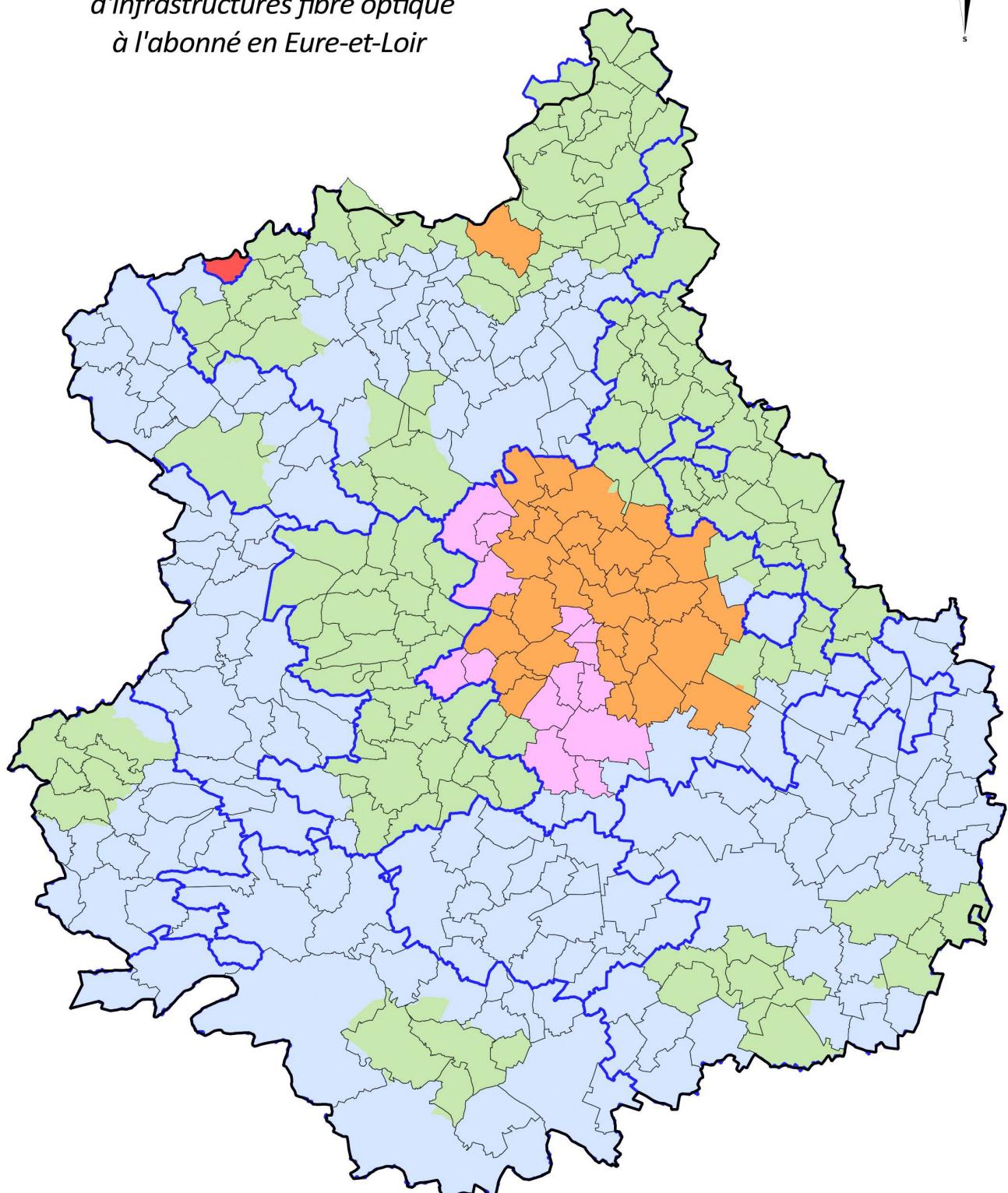
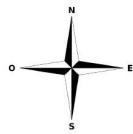
La construction du réseau fibre optique à l'abonné (FttH) est assurée par :

- Eure-et-Loir Numérique avec le réseau d'initiative publique pour 102 500 logements et entreprises sur 170 communes, dont 97 700 sur l'Eure-et-Loir et le reste sur l'Eure, financé par le Département d'Eure-et-Loir, l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la Région Centre-Val de Loire, les Communautés de communes et d'agglomération, l'Union Européenne, ainsi que par la Région Normandie et par le Département de l'Eure pour les communes concernées,
- XP Fibre sur le périmètre de la zone AMEL, sans financement public, pour environ 72 400 locaux sur près de 180 communes,
- Orange sur la zone AMII, sans financement public, pour plus de 75 800 locaux sur 30 communes de Chartres Métropole et la commune de Dreux,
- C'CIN (C'Chartres Innovations Numériques) sur la zone AMII, sans financement public, pour environ 18 400 locaux sur 14 communes de Chartres Métropole,
- Eure Normandie Numérique dans le cadre de son réseau d'initiative publique, sur la commune de Montigny-sur-Avre comportant 172 locaux.

La zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investir) a été définie par l'Etat entre 2010 et 2012. Le réseau d'initiative publique d'Eure-et-Loir a été décidé en 2012 et lancé en 2013 avec la signature du premier marché de conception-réalisation.

Le périmètre AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux) a été défini par Eure-et-Loir Numérique en 2018, et attribué au groupe ALTICE/SFR en accord avec le Département en décembre de cette année-là. XP Fibre est la filiale créée par ALTICE/SFR pour être propriétaire et exploitant des réseaux fibre optique à l'abonné du groupe.

*Répartition géographique des opérateurs
d'infrastructures fibre optique
à l'abonné en Eure-et-Loir*



- [Light Blue Box] XP Fibre (AMEL)
- [Green Box] Eure-et-Loir Numérique (RIP)
- [Pink Box] C'CIN (AMII)
- [Orange Box] Orange (AMII)

- [Red Box] Eure Normandie Numérique (RIP)
- [Blue Box] Limite des EPCI



LE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) **FIBRE OPTIQUE D'EURE-ET-LOIR NUMERIQUE**

LA FIBRE OPTIQUE À L'ABONNÉ (FTTH)

Le réseau fibre optique à l'abonné, dit FttH ("fiber to the home" en anglais), est le réseau fibre optique qui dessert la totalité des bâtiments d'un territoire, que ce soit les logements ou les locaux professionnels.

Lancé en 2014, le périmètre du réseau d'initiative publique FttH a été défini en 2013 en concertation avec les communautés de communes et d'agglomération, en conformité avec le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) approuvé par le Département. Il couvre ainsi 40 % de l'Eure-et-Loir, ainsi que 3 communes de l'Eure membres de l'Agglo du Pays de Dreux. Il constitue une première tranche du territoire non couvert par la zone AMII (voir page 11).

LA FIBRE OPTIQUE A QUALITÉ DE SERVICE RENFORCÉE (FTTE)

Si le FttH est accessible partout, il ne répond pas aux besoins spécifiques de certaines entreprises ou équipements publics qui doivent bénéficier d'offres à qualité renforcée et "à la carte".

Il s'agit de proposer des débits garantis, et/ou une garantie de réparation en quelques heures en cas de panne, et/ou des services dédiés correspondant à l'activité de l'entreprise :

C'est le FttE.

Le FttE a été mis en place à partir de 2022 : les investissements nécessaires pour le réseau FttE sont assurés par le délégataire Eure-et-Loir THD, moyennant un allongement de la durée de la DSP de 2 ans.

SFR a été le premier à commercialiser le FttE sur le réseau d'initiative publique et a mis en service ses premiers clients FttE en 2023.

De son côté, Orange a décidé de proposer le FttE sur le RIP en 2024 et compte désormais plusieurs clients.

Eure-et-Loir THD a poursuivi les discussions avec les autres opérateurs, notamment CCIN/C Chartres Innovations Numériques, pour qu'ils proposent des offres FttE sur le réseau d'Eure-et-Loir Numérique.

34 raccordements FttE ont été réalisés en 2024.

“

La fibre optique à l'abonné (FttH) relie un point de concentration (nœud de raccordement optique - NRO) à chaque appartement, maison ou local professionnel au moyen de fibre optique. Les derniers mètres de fibre optique entre la rue et l'intérieur du logement ou de l'entreprise sont posés lorsque l'habitant souscrit à un abonnement fibre.

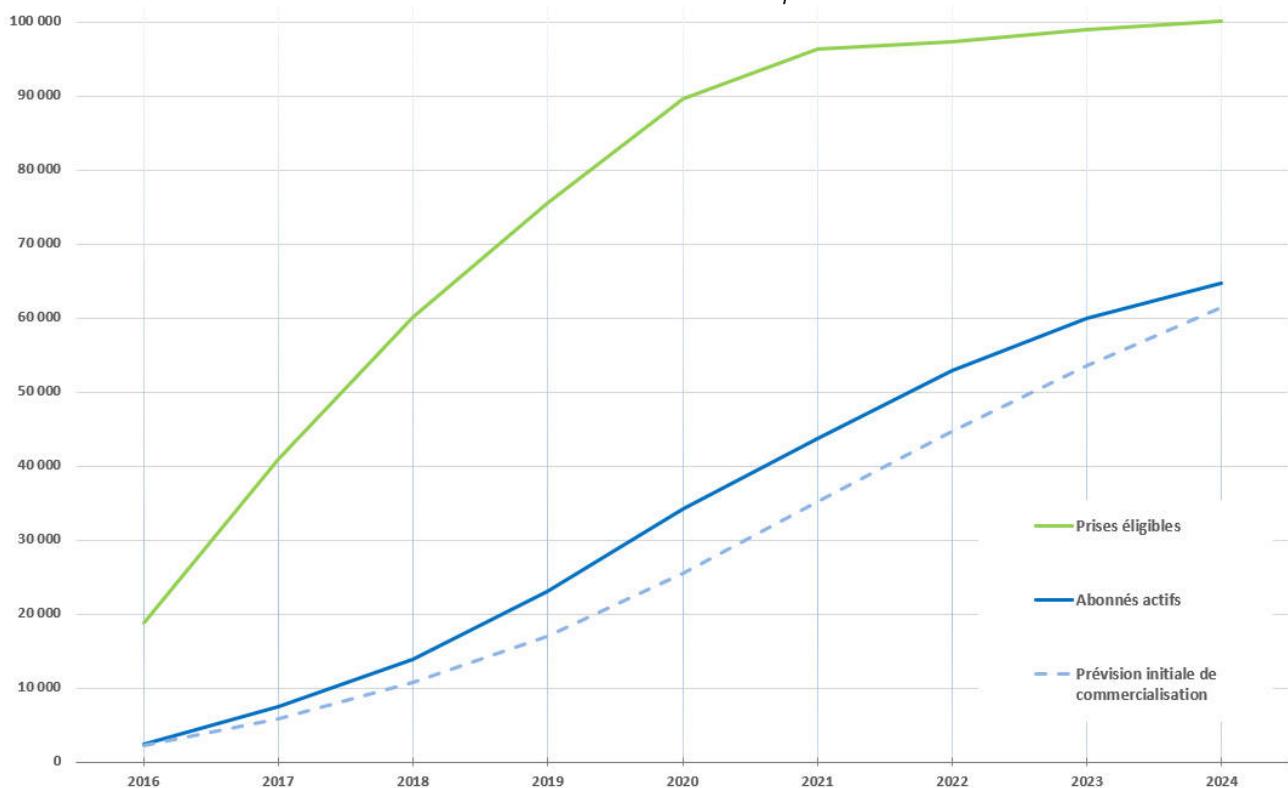
Sur le plan technique, **les abonnés FttE** auront des points de branchement optique distincts de ceux des abonnés FttH et qui seront posés à la demande, ainsi que des tiroirs optiques dédiés dans les armoires PM (point de mutualisation) afin d'éviter les manipulations intempestives par les techniciens grand public. De plus, les abonnés FttE auront une fibre dédiée jusqu'au NRO (noeud de raccordement optique). Les délais de raccordement sont donc plus longs que pour le FttH.

LA COMMERCIALISATION DE LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ (FTTH)

Le réseau FttH construit par Eure-et-Loir Numérique est ouvert à tous les opérateurs dans des conditions techniques et financières transparentes et non discriminatoires. Pour autant, les 4 opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN) n'ont pas décidé de l'utiliser pour leurs abonnés en même temps :

- SFR a commencé à commercialiser sur le RIP en 2016 et a ensuite suivi systématiquement le rythme de construction du réseau,
 - ORANGE a commencé à commercialiser en 2018, mais n'a ouvert la dernière plaque à Orgères-en-Beauce qu'à l'été 2022,
 - BOUYGUES TELECOM a commencé à commercialiser en février 2022. En 2024, il a ouvert 14 plaques supplémentaires pour un total de 196 en décembre (sur les 205 du réseau). Cela représentait 95 % des locaux du RIP,
 - FREE a commencé à commercialiser en avril 2022. En 2024, il a ouvert 6 plaques supplémentaires pour un total de 177 en décembre (sur les 205 du réseau). Cela représentait 88 % des locaux du RIP
- En 2024, le nombre total d'abonnés à la fibre optique sur le réseau d'initiative publique est passé de 59 951 à 64 723, soit un taux de pénétration commerciale de 64,6%.** Ce taux reste supérieur aux prévisions initiales de commercialisation : à ce stade de l'avancée du projet, il était prévu un taux de pénétration commerciale de 61,2%.

Commercialisation du réseau fibre optique d'Eure-et-Loir Numérique
Nombres au 31 décembre de chaque année



LE RÉSEAU DE COLLECTE

Un réseau de collecte de 800 km a été construit par Eure-et-Loir Numérique. Ce réseau principal est une sorte de colonne vertébrale fibre optique qui maille les principales villes du périmètre du syndicat. Il a d'abord permis l'amélioration des débits sur le réseau ADSL sur une centaine de communes, ainsi que le raccordement d'entreprises ou d'équipements publics (FttO, voir ci-dessous). Il sert également à relier entre eux les NRO du réseau FttH du syndicat. Il est également utilisable par les opérateurs pour leurs besoins propres (pour raccorder des points hauts hertziens par exemple). Les 800 km de collecte réalisés représentent un investissement de près de 20 M€ (hors montées en débit ADSL). Les opérateurs SFR, Orange, CM'IN et Bouygues Telecom utilisent ce réseau de collecte pour différents usages : collecte des NRO du réseau FttH, collecte de noeuds du réseau ADSL, collecte d'antennes de téléphonie mobile, etc.

LA FIBRE OPTIQUE À L'ENTREPRISE (FTTO)

En s'appuyant sur le réseau de collecte, Eure-et-Loir Numérique a pu mettre en place dès 2016 des offres à qualité de service renforcée dites FttO pour les entreprises sur 60 zones d'activité d'Eure-et-Loir, y compris dans les communes rurales du département, pour des tarifs similaires à ceux des zones urbaines.

La fibre optique à l'entreprise (FttO) est une fibre dédiée qui permet à l'entreprise de bénéficier d'un débit constant et garanti, un très court temps de rétablissement en cas d'incident, des services à la carte proposés par les opérateurs commerciaux avec une tarification adaptée au niveau de service demandé.

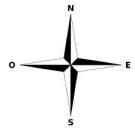
La FttO relie un point de présence opérateur (POP) à chaque entreprise abonnée avec une fibre optique dédiée. Une soixantaine de zones d'activités d'Eure-et-Loir ont été équipées en FttO entre 2016 et 2019 (voir carte).

Seul l'opérateur C'CIN loue directement le réseau FttO d'Eure-et-Loir Numérique. Mais étant également opérateur de gros, il permet à divers opérateurs de détail, nationaux ou internationaux, de proposer des offres aux entreprises éligibles. Le nombre d'accès FttO en service ne devrait plus évoluer significativement vu la généralisation du FttE sur tout le territoire : 4 ont été ajoutés en 2024.

“

Le réseau FttO d'Eure-et-Loir Numérique a permis de raccorder en fibre optique plus de 100 entreprises situées dans des zones d'activités ou à proximité du réseau de collecte, dont certaines dans de petites communes rurales et qui étaient jusqu'alors à l'écart des infrastructures de communications électroniques performantes. Le réseau FttO a aussi permis de raccorder une vingtaine de collèges, des hôpitaux, des EHPAD, des lycées, etc.

Zones d'activités FTTO sur le réseau d'initiative publique



■ Zone d'activité FttO

■ Limite des EPCI



LA COMPLETITUDE DU RESEAU FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ

Eure-et-Loir Numérique assure la maîtrise d'ouvrage de la complétude de son réseau fibre optique, qui concerne les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements, mais également les bâtiments existants dont les propriétaires n'avaient pas encore donné leur autorisation pour l'installation de la fibre optique : c'est encore le cas d'un nombre significatif de copropriétés.

Dans le périmètre des nouvelles constructions et nouveaux aménagements, l'installation de la fibre optique est à la charge du promoteur ou de l'aménageur, en application du code de la construction et de l'habitation (art. L113-10) et de la loi 2015-990 du 6 août 2015 (art. 118). Cependant, Eure-et-Loir Numérique leur propose de réaliser cette installation moyennant remboursement. Cela a plusieurs avantages :

- pour Eure-et-Loir Numérique, cela simplifie le process d'ajout du projet au réseau fibre optique (analyse du recoulement fourni par l'aménageur/promoteur, etc.), et cela évite de multiples découpages dans le réseau (soudures inutiles, etc.),
- pour le promoteur ou l'aménageur, cela garantit que la fibre optique installée est conforme au cahier des charges du réseau d'Eure-et-Loir Numérique (qualité du matériel et ingénierie) et évite le risque d'un refus de ce qu'il a réalisé.

Dans tous les cas, c'est Eure-et-Loir Numérique qui gère et finance les tirages de câbles fibre optique qui sont nécessaires sur le domaine public. Pour réaliser ces opérations, y compris celles correspondant à des copropriétés existantes, Eure-et-Loir Numérique s'appuie sur des accords-cadres à bon de commande de conception-réalisation.

Un accord-cadre de conception-réalisation (dit de densification) a été attribué fin 2023, et affecté à 2 entreprises titulaires : le groupement C Chartres Innovations Numérique-Eiffage Energie d'une part, et le groupement Résonance-Somelec d'autre part. Ils sont sollicités en alternance pour réaliser les études puis les travaux de ces projets.

Pour certaines opérations avec une intervention légère sur le réseau (par exemple en cas de constructions de maisons dans 2 ou 3 dents creuses dans une rue), Eure-et-Loir Numérique peut mandater directement une entreprise en réalisant en interne la conception en interne.



En 2024, Eure-et-Loir Numérique a lancé 74 opérations pour ajouter de nouvelles constructions ou aménagements au réseau fibre optique, représentant un total de 681 nouveaux logements ou locaux professionnels potentiels (certains projets peuvent être différés ou abandonnés par le pétitionnaire).

En parallèle, 68 opérations, une partie ayant été lancées les années précédentes, ont abouti en 2024. Elles représentent 706 nouveaux logements et locaux professionnels qui ont été rendus éligibles à la fibre optique.

Par ailleurs, en utilisant les réserves prévues lors de la construction initiale du réseau, 286 nouvelles maisons ont été rendues éligibles à la fibre optique en 2024 sans besoin d'intervention sur le terrain.

LA VIABILISATION TELECOM DES NOUVEAUX TERRAINS A CONSTRUIRE OU A AMENAGER

Tout terrain à bâtir ou à aménager doit être viabilisé pour le réseau telecom : un fourreau doit être installé sur le domaine public entre la limite du terrain et la chambre ou le poteau le plus proche (c'est parfois un poteau plutôt qu'un fourreau qui permet de faire la viabilisation). Sauf dans le cas de lotissements ou de ZAC où les terrains sont viabilisés d'origine, ces travaux de viabilisation doivent être réalisés en parallèle de la nouvelle construction.

De même que pour la viabilisation des autres réseaux (eau potable, etc.), les frais de viabilisation sont à la charge du pétitionnaire.

Depuis qu'Orange a arrêté de proposer la réalisation des viabilisations telecom, Eure-et-Loir Numérique a mis en place une offre de service dans le périmètre de son réseau fibre optique pour réaliser la viabilisation télécom contre remboursement.

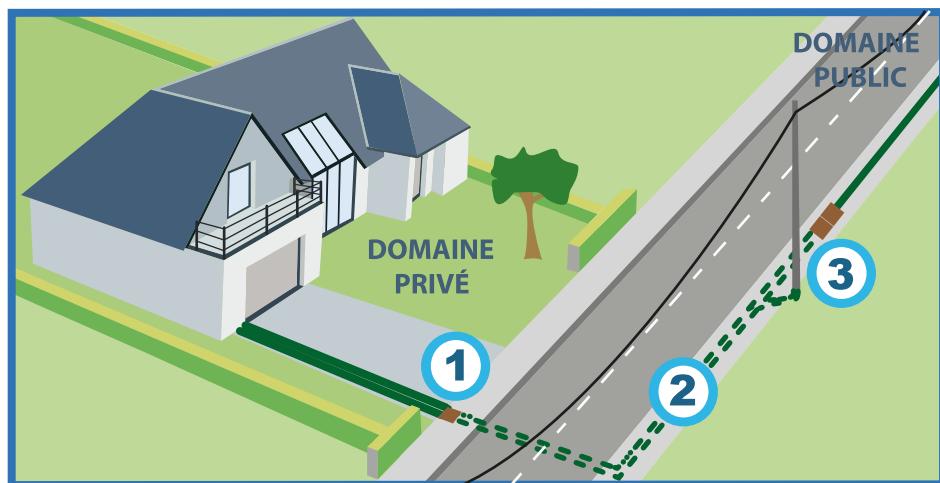
Après une vérification sur le terrain, le syndicat propose une convention au pétitionnaire du montant du coût des travaux et stipulant que les travaux sont réalisés après le paiement.

Pour réaliser les viabilisations, Eure-et-Loir Numérique utilise un accord-cadre de travaux à bons de commande, dont les titulaires sont Eiffage Energie Centre Loire pour les travaux en souterrain, et Somelec pour les travaux de poteaux.

“

Les porteurs de projet n'ont aucune obligation de passer par Eure-et-Loir Numérique pour réaliser la viabilisation de leur terrain. Ils peuvent faire appel à toute entreprise qui sait gérer des travaux sur le domaine public (demande d'arrêté de circulation, etc.). Ce sont donc principalement des particuliers qui font appel à Eure-et-Loir Numérique pour leur viabilisation télécom.

En 2024, ce sont 20 viabilisations télécom qui ont été réalisées par Eure-et-Loir Numérique.



1 FourreauxTelecomprévus parle constructeur jusqu'en l'imité de propriété

2 ViabilisationTelecom à la charge du propriétaire- Les travaux pour l'a posé d e fourreaux doivent être réalisés jusqu'à la chambreTelecom ou au pied du poteau sur le domaine public

3 Point d'accès au réseau fibre optique existant (chambre ou poteau)

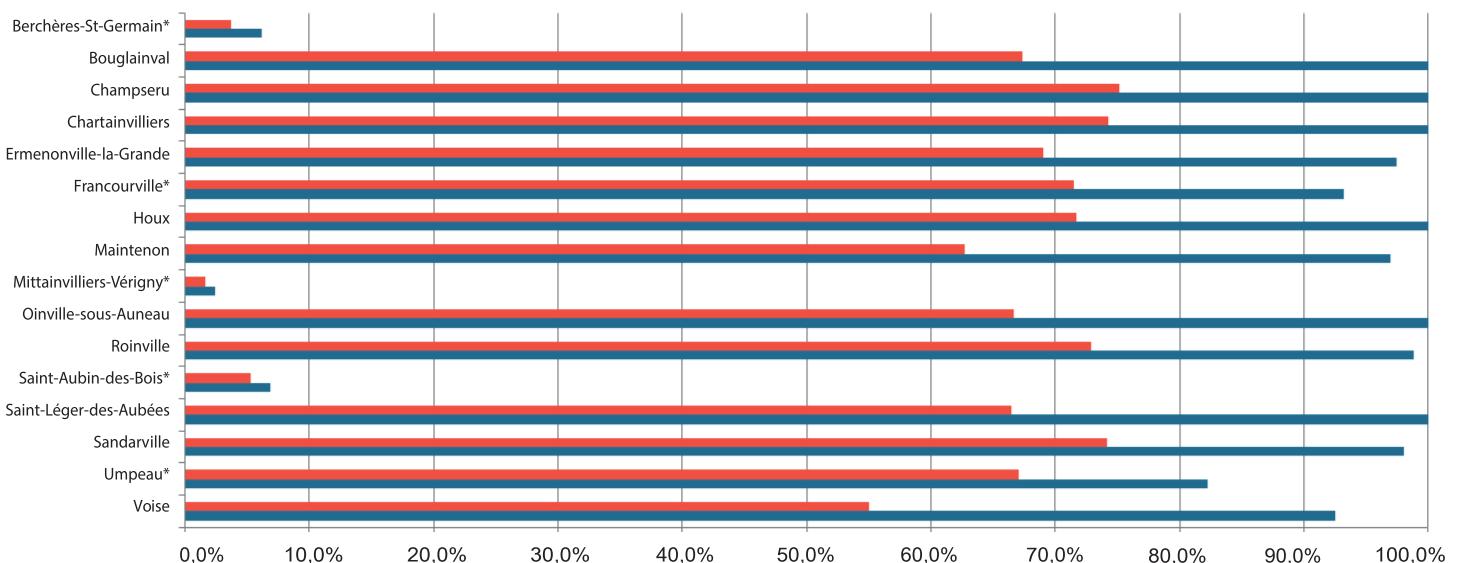
TAUX DE COUVERTURE ET DE COMMERCIALISATION EN FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ PAR COMMUNE **SUR LE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE**

La commercialisation du réseau d'initiative publique a continué de monter en puissance en 2024. Ainsi, fin 2024, il y avait plus de 4 772 abonnés à la fibre supplémentaires sur le réseau d'Eure-et-Loir Numérique par rapport à fin 2023, pour atteindre un total de 64 723 abonnés actifs. Le taux de commercialisation du réseau fibre optique est donc passé de 60,5 % à 64,6 % au cours de l'année 2024. Ce taux de commercialisation reste plus élevé sur ce qui était prévu au lancement du projet.

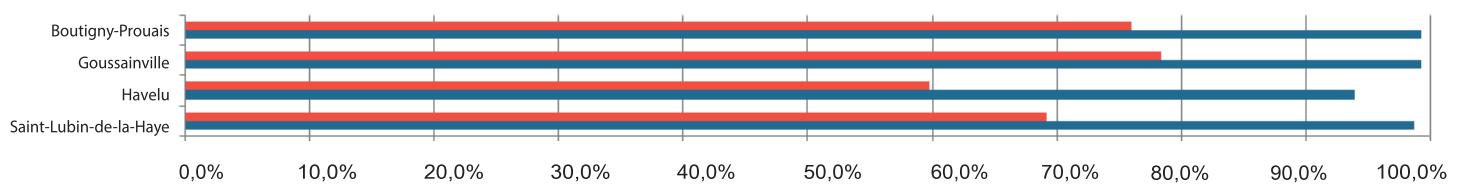
- Taux des locaux abonnés FttH
- Taux des locaux éligibles au FttH

Sur les graphiques ci-dessous, les barres bleues représentent le taux de locaux éligibles à la fibre optique par commune sur le réseau d'initiative publique, et les rouges le taux d'abonnés au 31 décembre 2024 sur le réseau d'initiative publique. Les communes avec une astérisque sont déployées par plusieurs opérateurs d'infrastructure fibre : il faut additionner le taux de chacun pour obtenir le taux de complétude global de la commune.

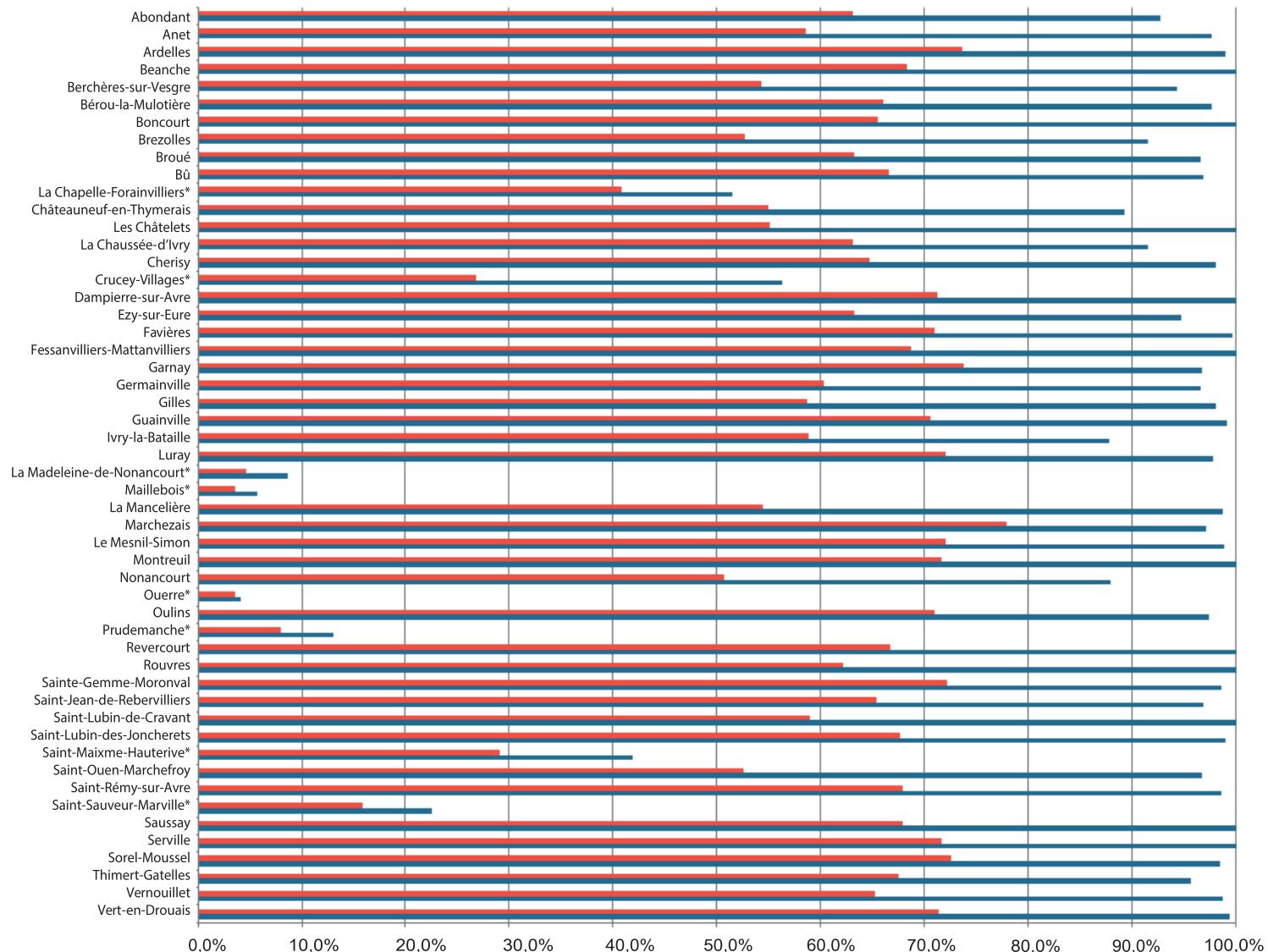
CHARTRES METROPOLE



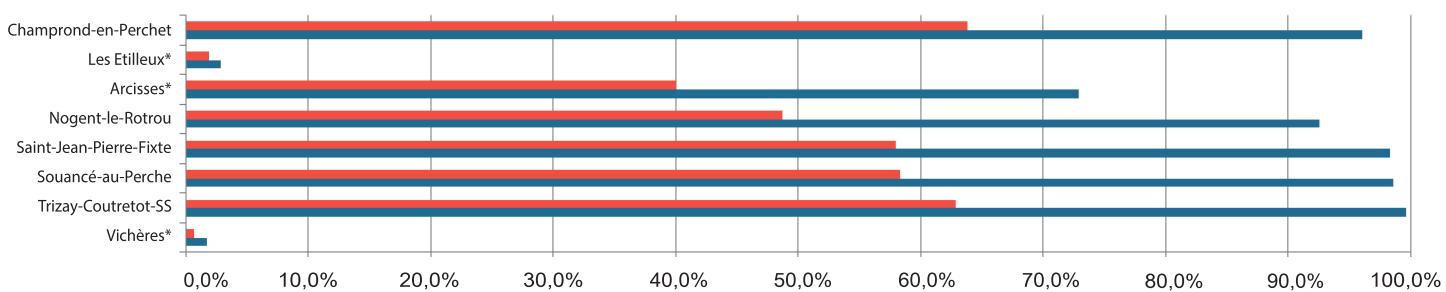
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

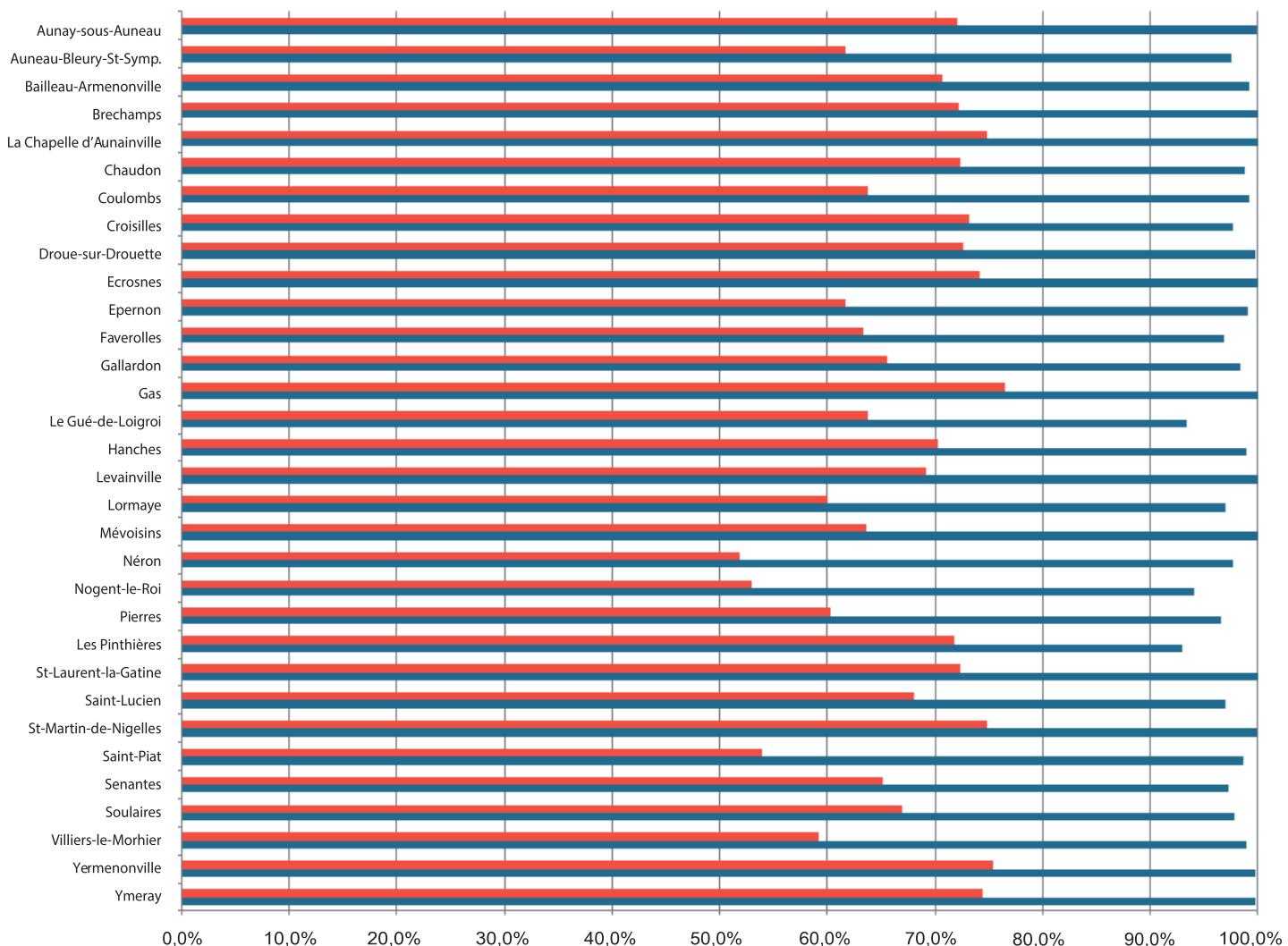


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

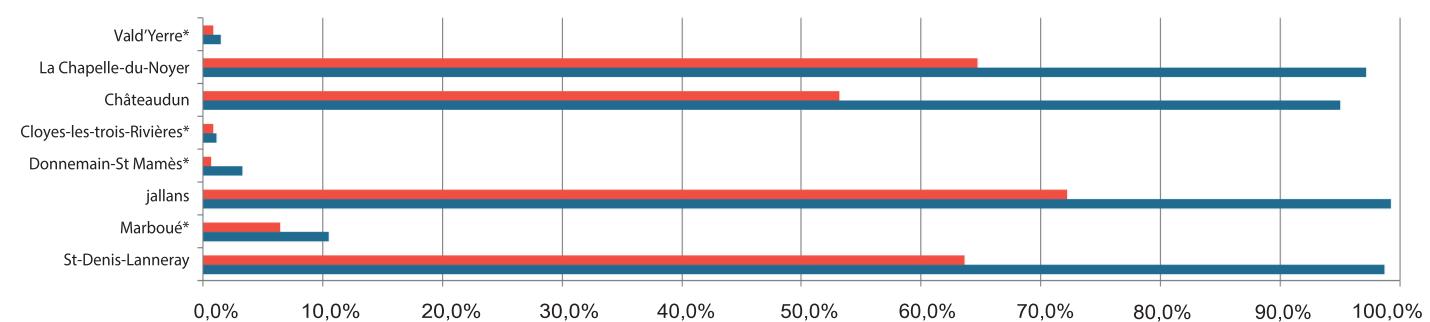


RÉALISATIONS

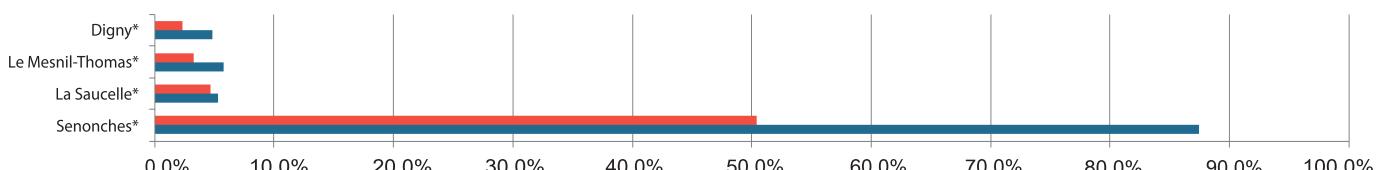
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

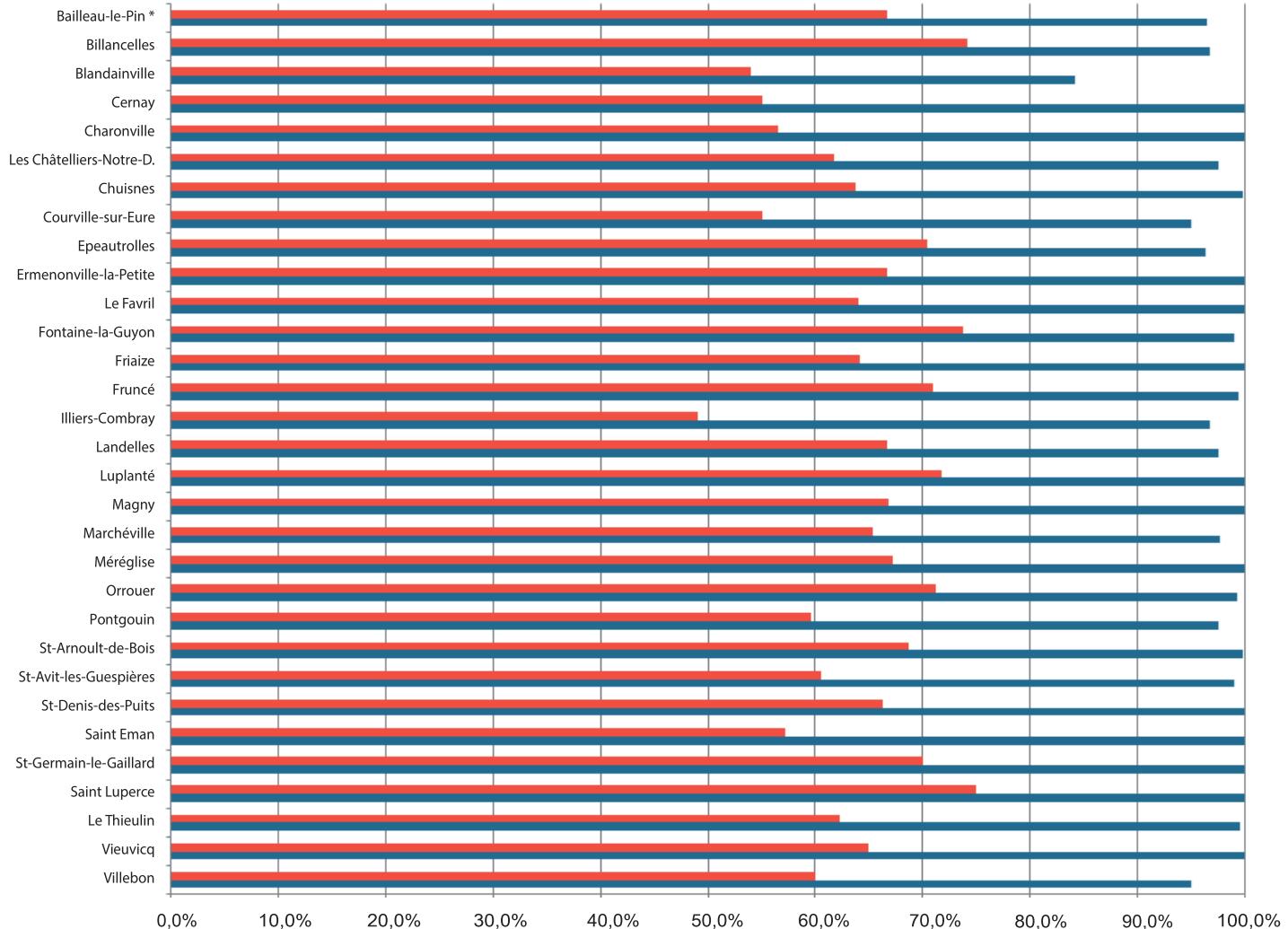


COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE

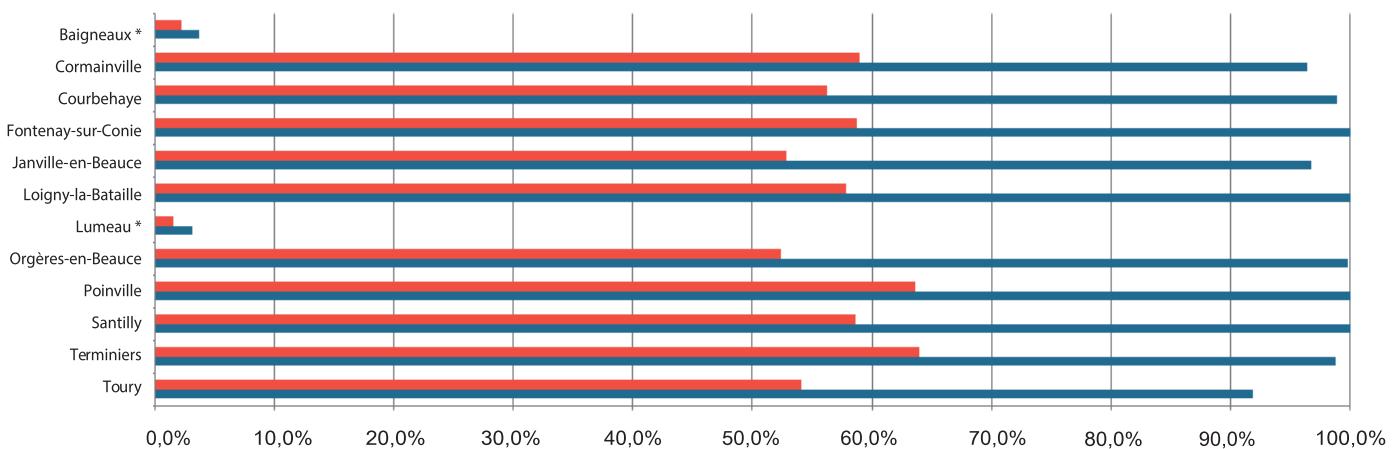


RÉALISATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE



COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE BEAUCE



EXPLOITATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE

EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

A la suite de sa construction dans le cadre de marchés de conception-réalisation, le réseau fibre optique d'Eure-et-Loir Numérique est exploité dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) de type affermage.

Cette DSP a été attribuée en 2014 à la société SFR Collectivités, devenue depuis XP Fibre. La société dédiée, filiale à 100 % de XP Fibre, est Eure-et-Loir THD. L'échéance de la DSP est 2031.



Les missions d'Eure-et-Loir THD sont les suivantes :

- assurer la maintenance préventive et curative du réseau fibre,
- les dévoiements et les enfouissements du réseau fibre optique,
- assurer la commercialisation du réseau fibre optique auprès des opérateurs commerciaux (Eure-et-Loir THD intervient uniquement sur le marché de gros),
- réaliser les raccordements au réseau fibre optique.

Les missions d'Eure-et-Loir THD portent sur la totalité des composantes du réseau fibre optique d'Eure-et-Loir Numérique : réseau fibre optique à l'abonné (FttH), réseau de collecte, réseau destiné aux entreprises (FttO).

“

Les enfouissements et dévoiements du réseau fibre optique

Le nombre d'opérations de dévoiement et d'enfouissement du réseau fibre optique, dont la mise en souterrain des câbles est gérée par le délégataire Eure-et-Loir THD, a continué de progresser en 2024.

Ce sont ainsi 43 opérations d'enfouissement ou de dévoiement qui ont été réalisées, le plus souvent à l'initiative des communes qui ont décidé des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux.

Le coût total des nouveaux câblages et de dépose de l'existant a été de 395 191 €, dont 295 191 € à la charge d'Eure-et-Loir Numérique et 100 000 € à celle du délégataire.

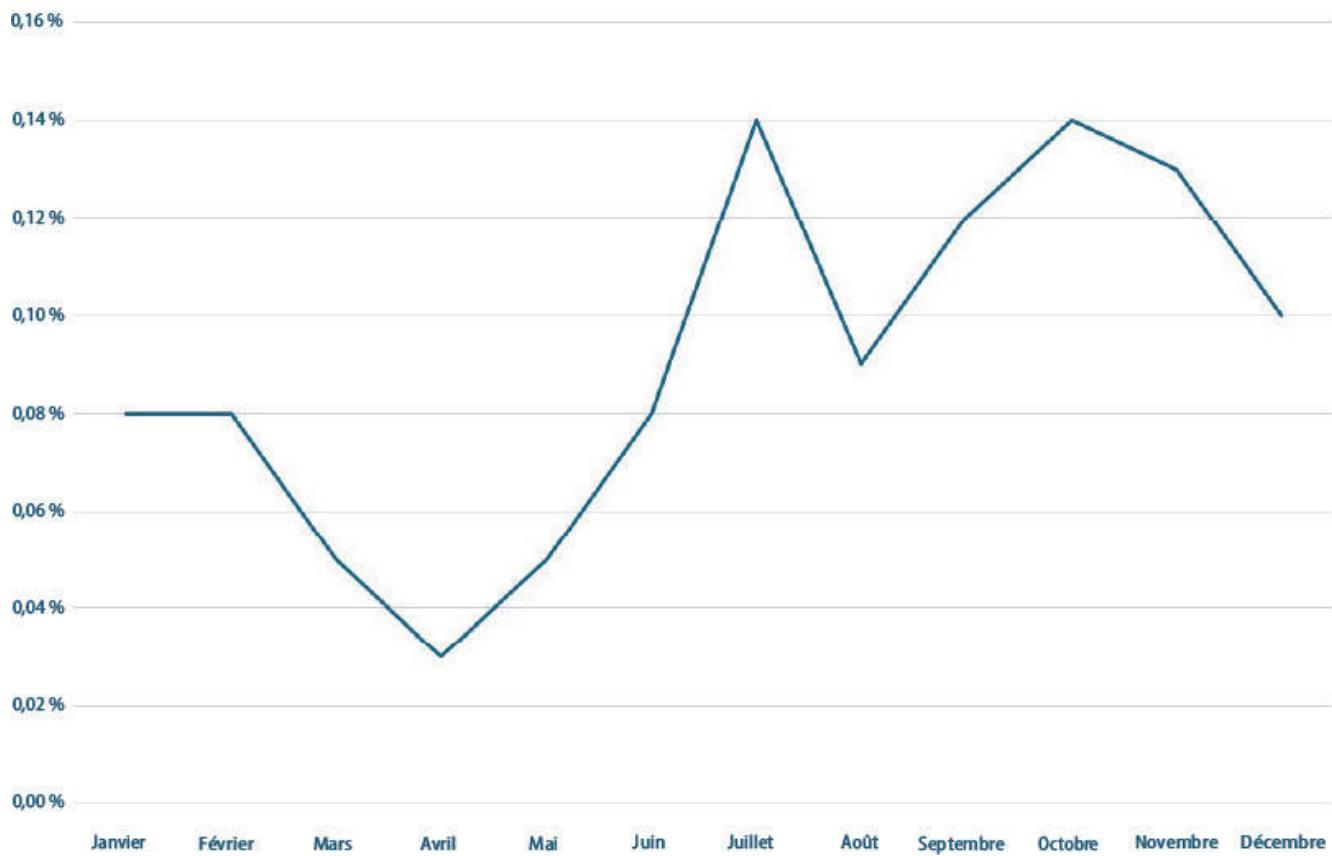
QUALITÉ DE SERVICE SUR LE RÉSEAU FTTH D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

Le principal indicateur utilisé par l'ARCEP pour évaluer la qualité de service des réseaux fibre optique à l'abonné est le taux de pannes mensuel : il est égal au nombre de pannes signalées par les opérateurs commerciaux à l'opérateur d'infrastructure pendant le mois considéré, rapporté au nombre de lignes en fibre optique en service.

Pour le réseau fibre optique à l'abonné d'Eure-et-Loir Numérique, il a varié en 2024 entre 0,03 % et 1,4 %, pour une moyenne de 0,09 %. L'évolution au cours de l'année de cet indicateur mensuel est illustrée sur le graphique suivant.

À noter que l'ARCEP regroupe dans une même catégorie standard les réseaux dont le taux de pannes mensuel est inférieur à 0,3 %, sachant que les réseaux dits accidentogènes sont ceux ayant un taux de pannes mensuel supérieur à 1 %.

Taux de pannes mensuel



UNE ACTION SPÉCIFIQUE : LES RÉPARATIONS DE GENIE CIVIL ENDOMMAGÉ

Il arrive régulièrement que des raccordements fibre optique de maisons existantes soient en échec car le fourreau où passe le câble téléphonique vers la maison est écrasé ou bouché.

Lorsque c'est sous le terrain privé, entre la clôture sur rue et la maison, que le fourreau est endommagé, la réparation est à la charge du propriétaire du terrain. Par contre, lorsque le fourreau est endommagé sous l'espace public (trottoir ou chaussée), Eure-et-Loir Numérique intervient pour la réparation.

La réparation des fourreaux endommagés est systématiquement précédée d'un diagnostic précis sur le terrain pour vérifier la localisation et l'ampleur du problème, en utilisant en particulier une aiguille à détection.

Pour réaliser les diagnostics et les réparations, Eure-et-Loir Numérique a recours à l'accord-cadre de travaux à bons de commande dont le titulaire est Eiffage Energie Centre Loire.

Dans certains cas très particuliers (câble téléphone en pleine terre notamment) où le coût de réalisation d'une tranchée serait excessif, il peut arriver qu'un poteau soit installé pour remédier à l'absence de fourreau pour le raccordement fibre optique.

LA REMISE EN ETAT DES POINTS DE MUTUALISATION

Les points de mutualisation sont les armoires du réseau fibre optique qui permettent de relier d'une part les fibres optiques qui rejoignent chaque abonné, et d'autre part les fibres optiques mutualisées de transport qui rejoignent le noeud de raccordement optique (NRO) où sont situés les équipements actifs de l'opérateur. Placés en extérieur sur l'espace public, ces points de mutualisation sont utilisés par les opérateurs commerciaux qui y installent des "jarretières" pour se brancher sur les fibres optiques de leurs abonnés au moment du raccordement.

Avec la multiplication des interventions et les changements d'opérateurs des abonnés, certaines armoires finissent par ressembler à un "plat de nouilles".

Eure-et-Loir Numérique et son délégataire Eure-et-Loir THD ont décidé d'anticiper pour éviter les éventuels dysfonctionnements que cela pourrait occasionner pour les abonnés.



En 2024, ce sont 51 réparations de fourreaux sur le domaine public qui ont été réalisées par Eure-et-Loir Numérique pour un coût total de 127 900 €.

Ce sont autant d'habitants ou d'entreprises qui ont pu mettre en service leur connexion fibre optique, malgré le problème technique initial. Dans certains cas exceptionnels, le raccordement téléphonique existant est en pleine terre et il est nécessaire de créer une nouvelle infrastructure sur le domaine public. Il y a eu 3 cas de ce type qui ont été résolus en 2024 pour un coût moyen de 6 740 € HT.

Eure-et-Loir THD intervient donc en remettant à niveau les armoires les plus dégradées :

- Suppression des jarretières non utilisées,
- Modification du cheminement des jarretières dans l'espace central de l'armoire, avec suppression du cheminement en W qui est remplacé par un cheminement en M, en incluant la mise en place de plots de couleur pour clarifier le cheminement à suivre pour les techniciens,
- Remise en état ou remplacement des platines de fixation des tiroirs,
- Nettoyage complet de l'armoire.

Ce type d'intervention lourde reste complémentaire des réparations régulières des portes des armoires points de mutualisation. Après la remise en service d'un point de mutualisation, l'enjeu est qu'il ne soit pas à nouveau dégradé dès les premières interventions suivantes de techniciens des opérateurs commerciaux...

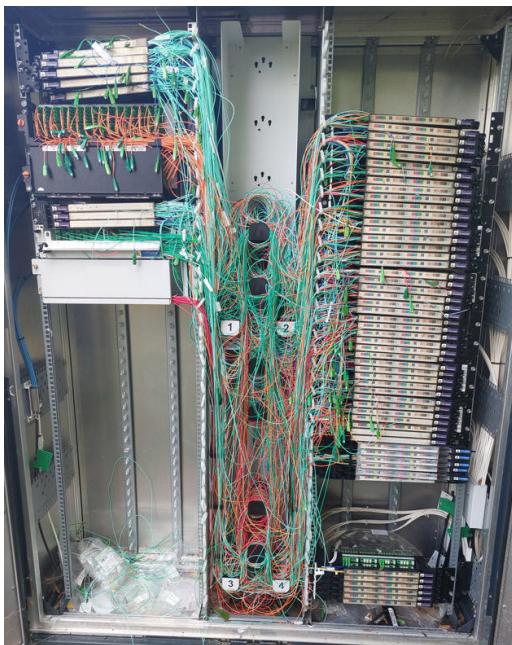
Pour cela, l'ARCEP a décidé de nouvelles règles pour les raccordements, l'opérateur commercial devant notamment fournir des photos avant et après son intervention dans l'armoire. L'enjeu pour Eure-et-Loir THD est d'analyser ces photos pour identifier d'éventuelles dérives.

“

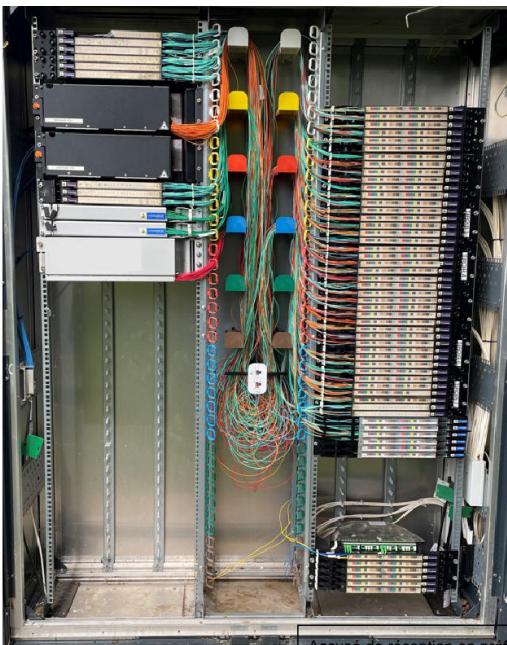
L'état des armoires fibre optique est un enjeu récurrent au niveau national. Même si le réseau d'Eure-et-Loir Numérique n'a jamais rencontré de problèmes importants constatés ailleurs, le délégataire Eure-et-Loir THD complète les actions correctives décidées par l'ARCEP et les opérateurs au niveau national.

Ainsi, sans attendre des dysfonctionnements pour les abonnés concernés, Eure-et-Loir THD a remis en état une première armoire fibre optique en juillet 2023 à Epernon. D'autres remises en état ont été lancées en 2024 à Vernouillet (route de Chartres), à Nogent-le-Rotrou (rue Georges Clémenceau), à Maintenon (route de Gallardon), à Nogent-le-Roi (route d'Ormoy).

AVANT REMISE EN ETAT



APRES REMISE EN ETAT



TAUX DE COUVERTURE EN FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE PAR COMMUNE **SUR LE PERIMETRE AMEL (XP FIBRE)**

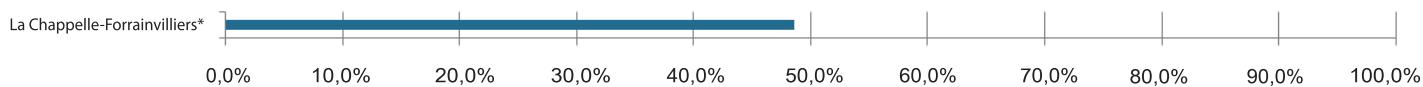
XP Fibre a poursuivi les déploiements fibre optique en 2024, avec 2 190 logements et entreprises supplémentaires rendus éligibles à la fibre, pour un total de 71 408 au 31 décembre 2024, soit 96,9 %.

Les graphiques ci-dessous représentent les taux de locaux rendus éligibles à la fibre optique par commune sur le réseau de XP Fibre.

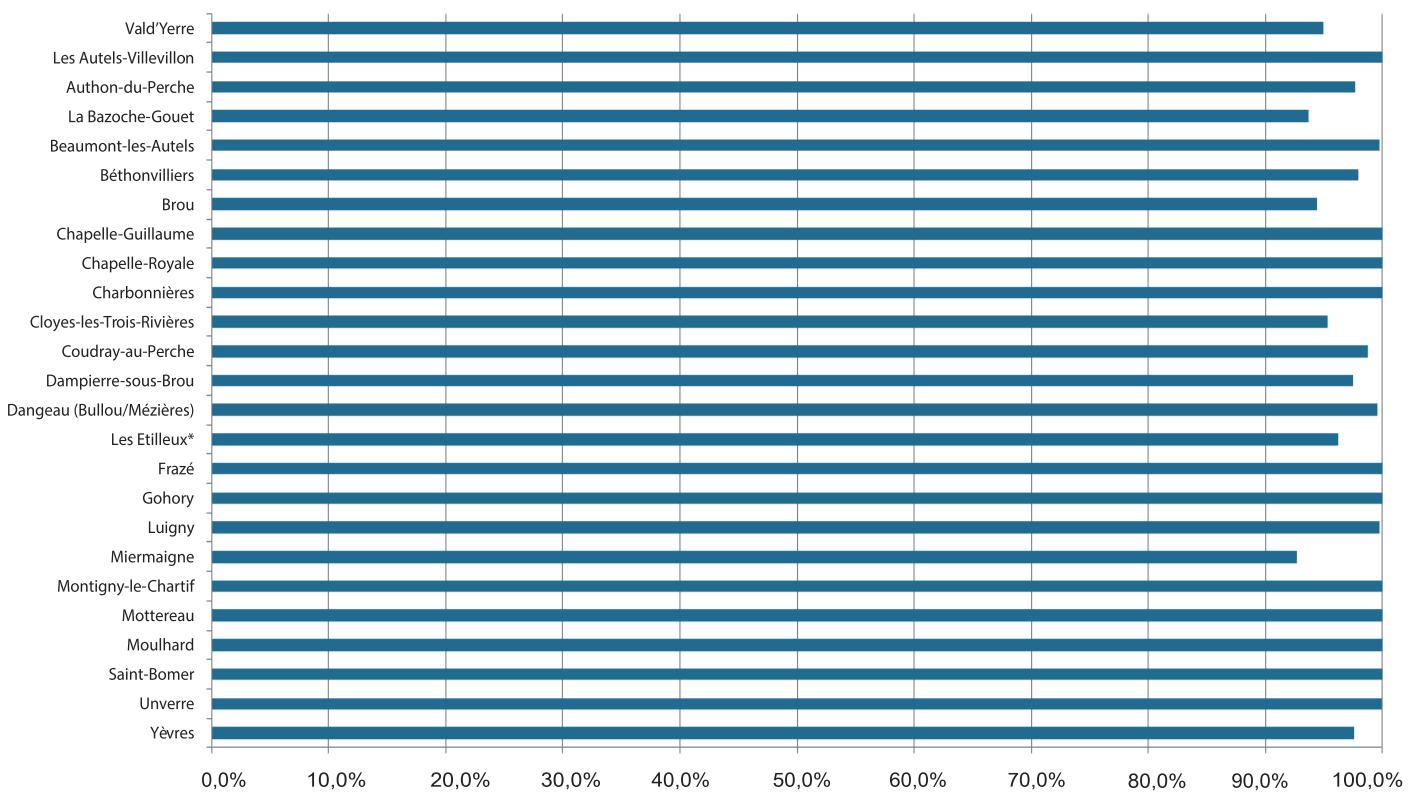
Les communes avec une astérisque sont déployées par plusieurs opérateurs d'infrastructure fibre : il faut additionner le taux de chacun pour obtenir le taux de complétude global de la commune.

- Taux de locaux éligibles au FttH

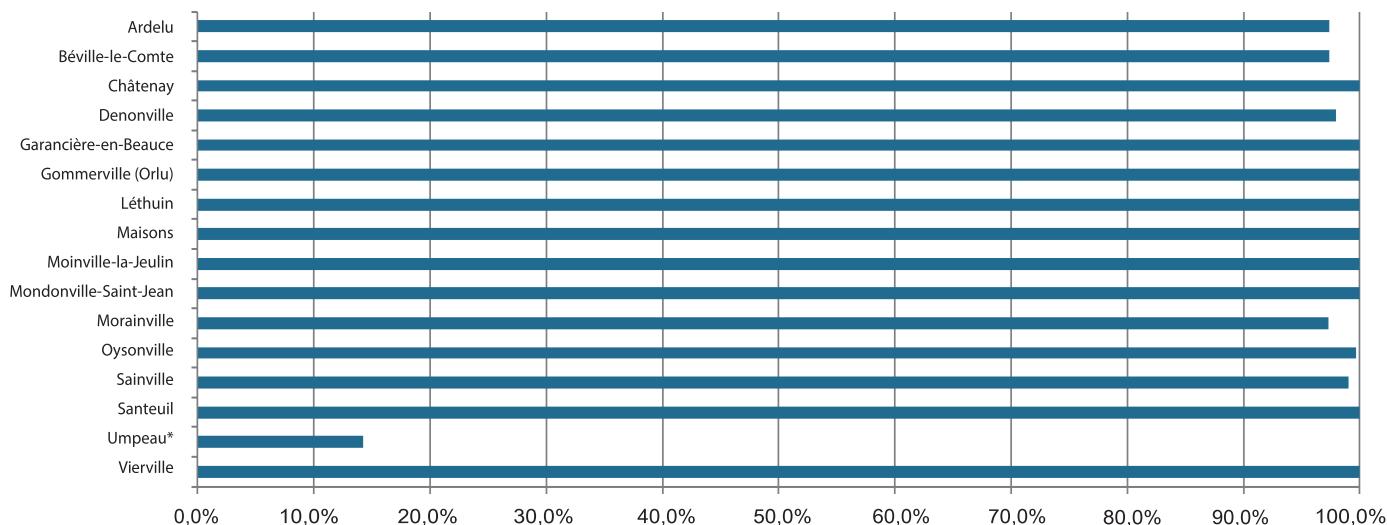
CANTON D'ANET



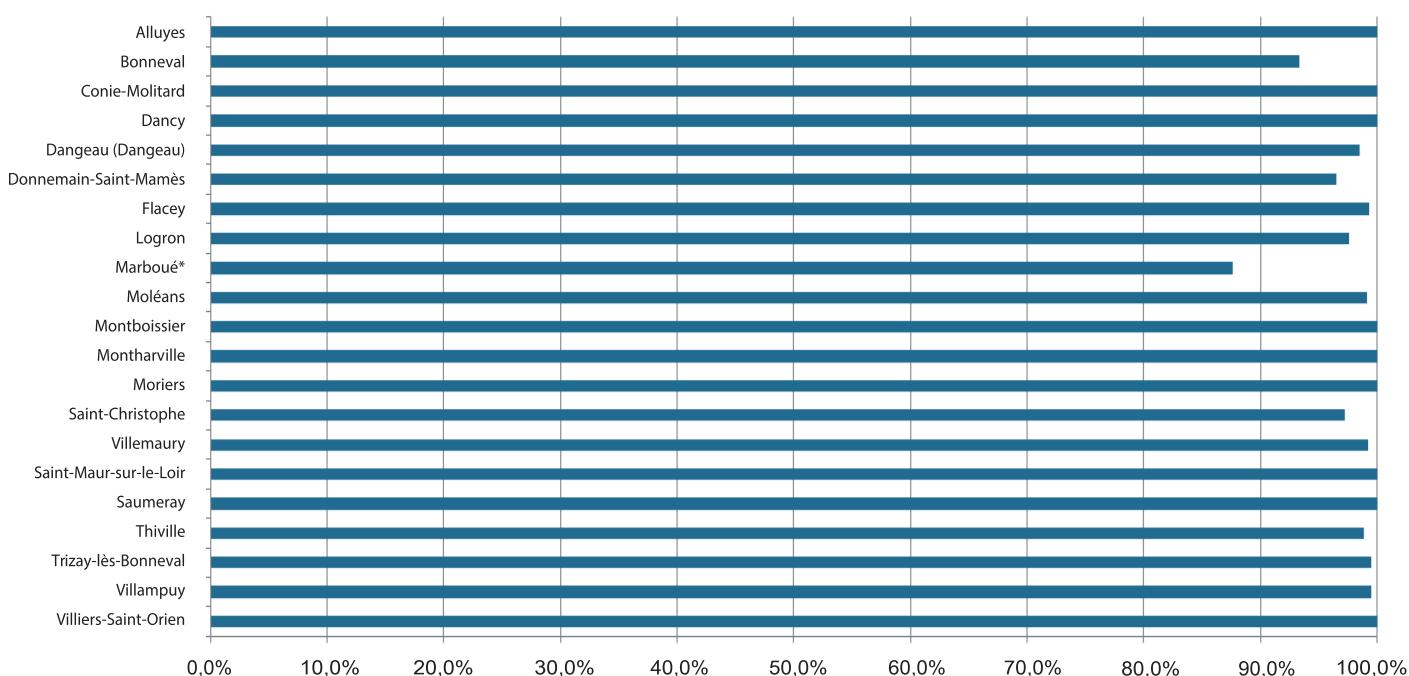
CANTON DE BROU



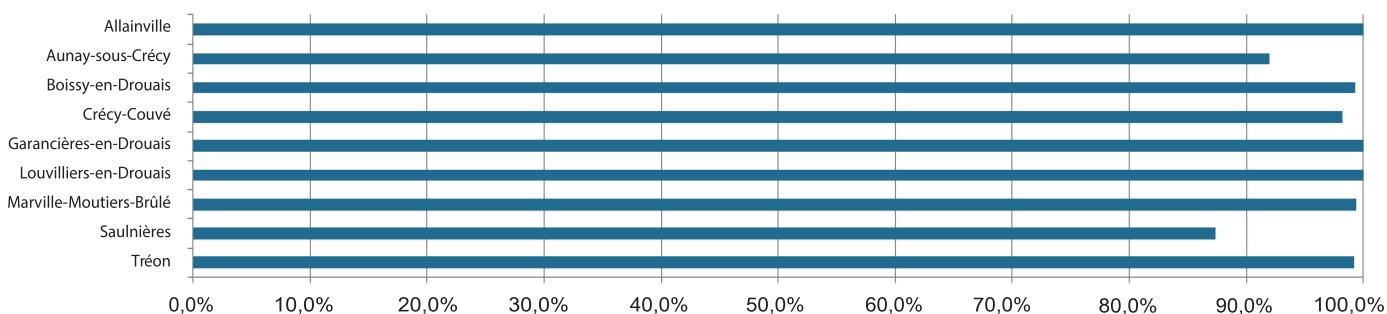
CANTON D'AUNEAU



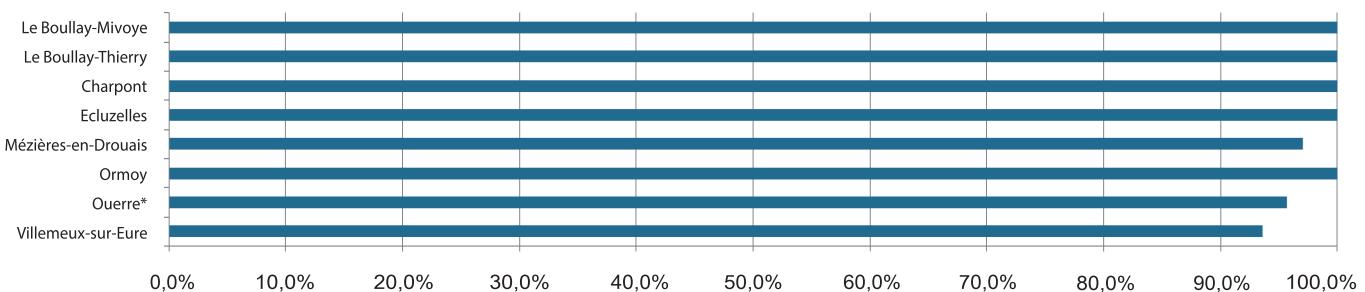
CANTON DE CHATEAUDUN



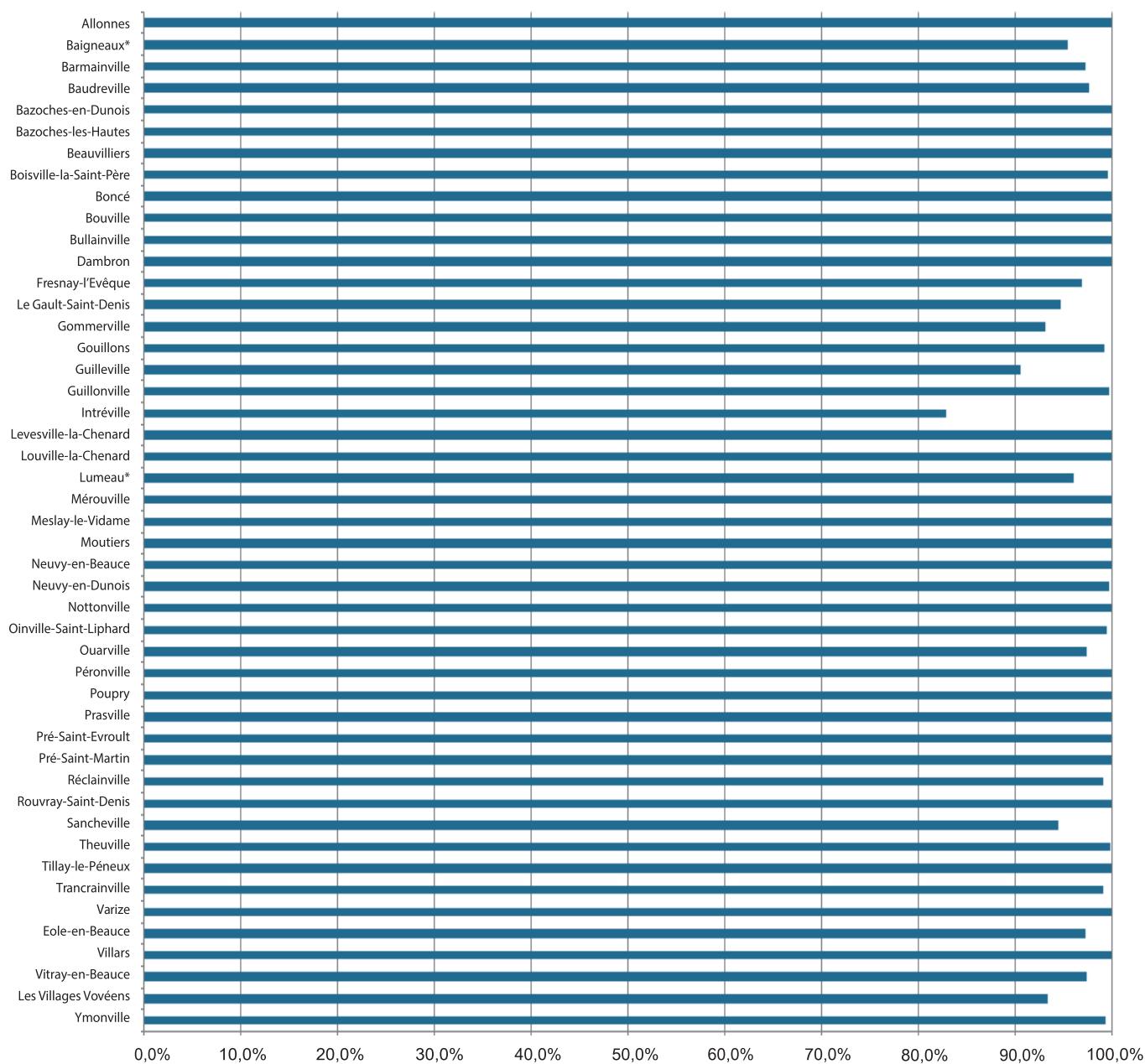
CANTON DE DREUX 1



CANTON DE DREUX 2

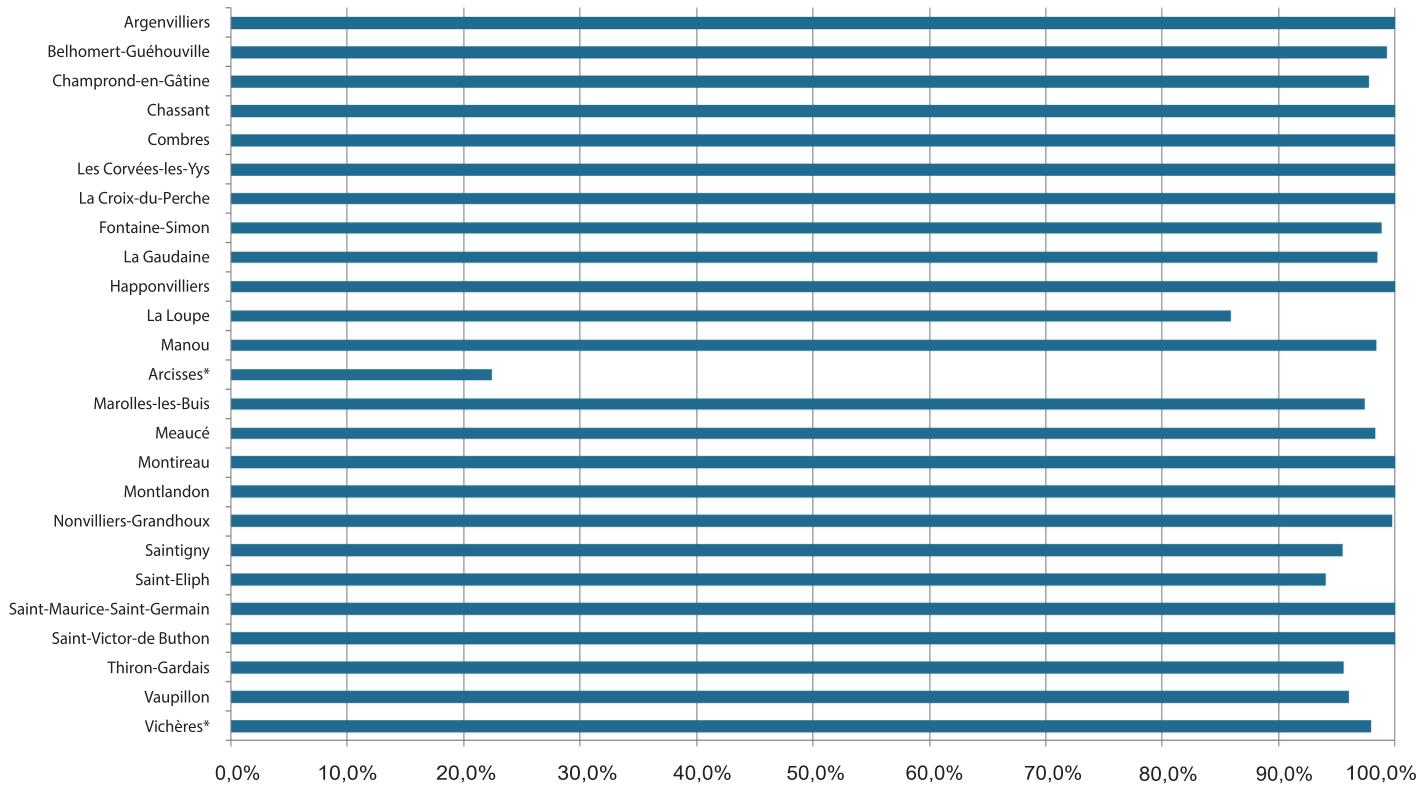


CANTON DE VOVES

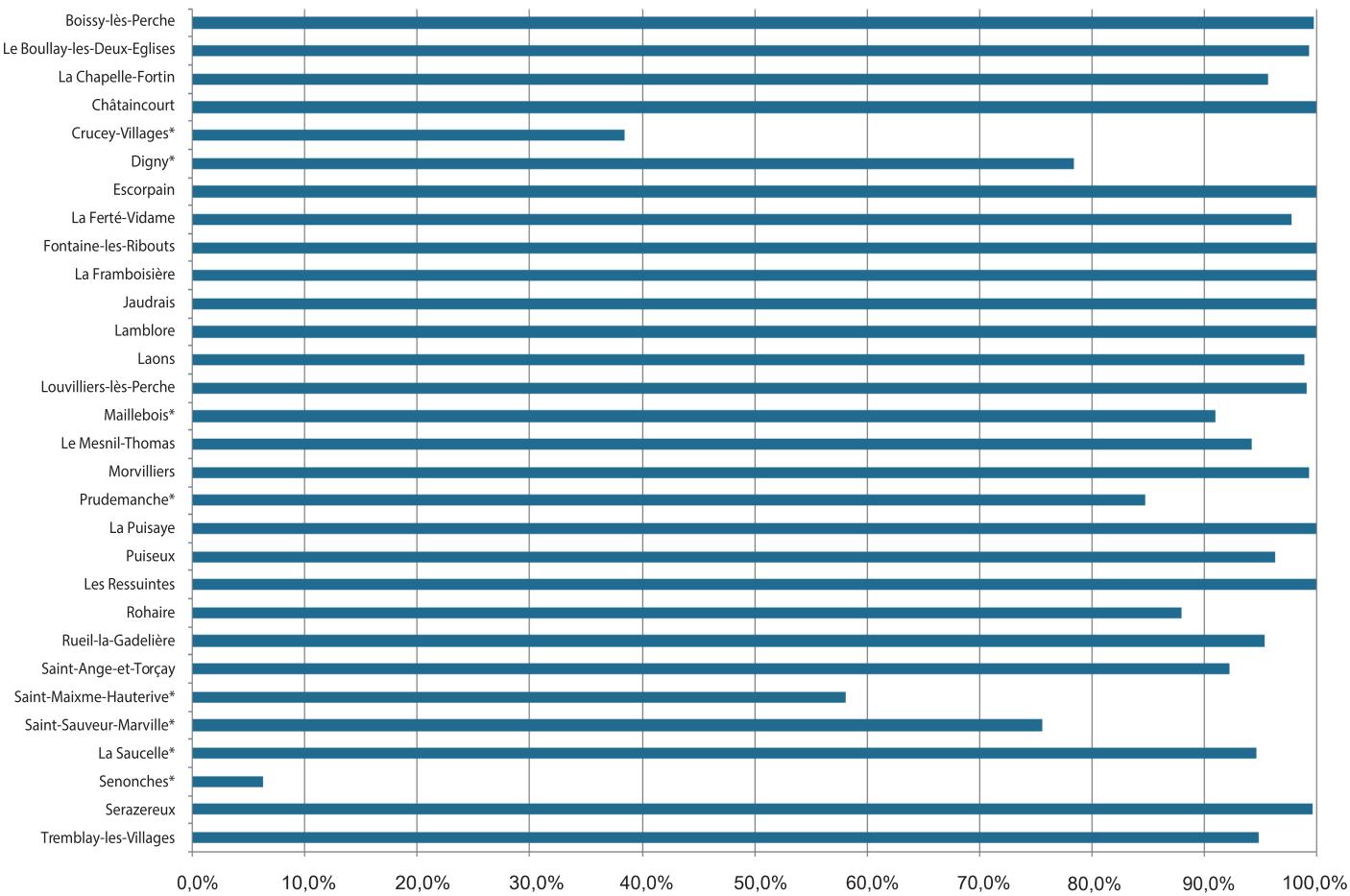


RÉALISATIONS

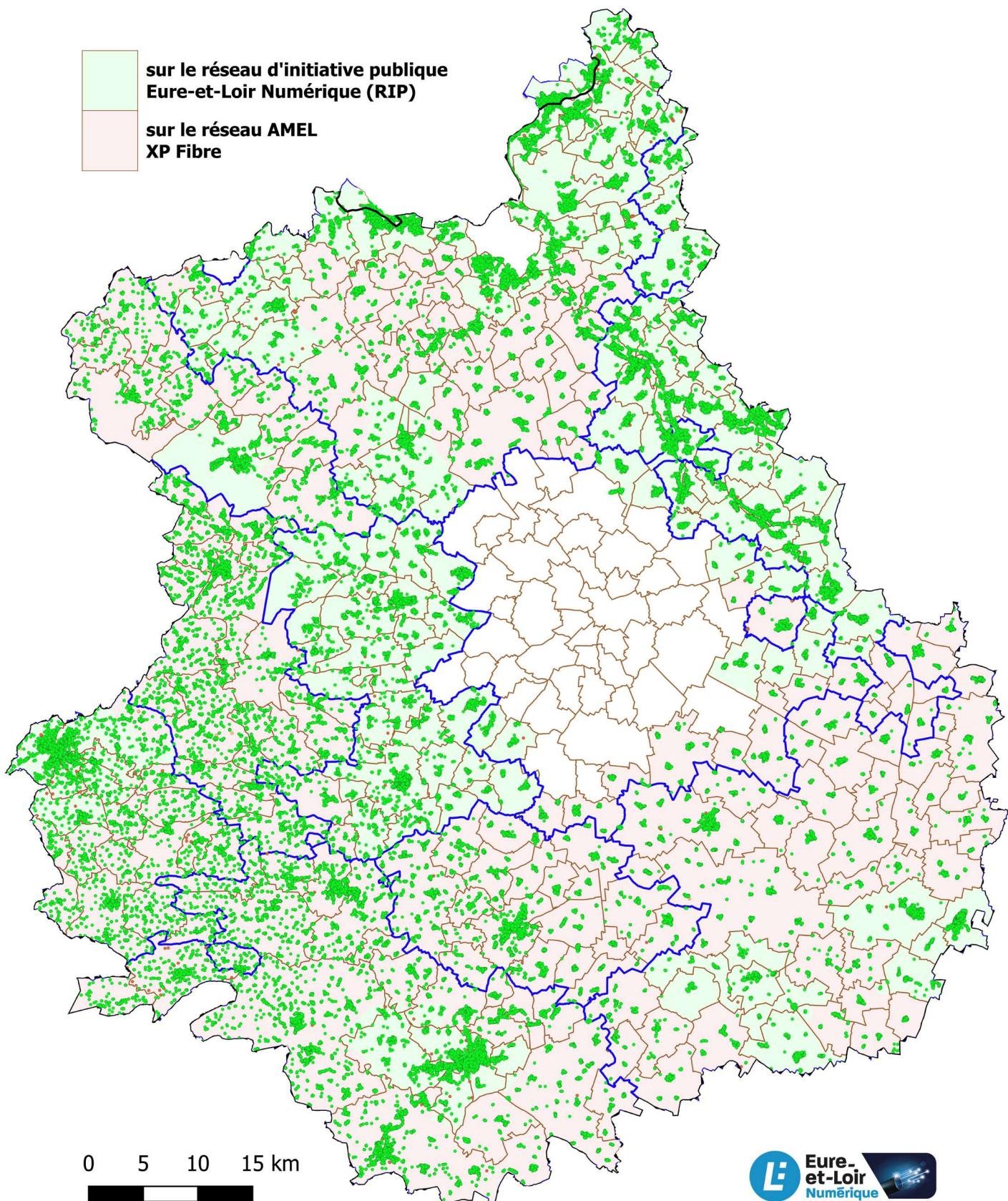
CANTON DE NOGENT LE ROTROU



CANTON DE SAINT LUBIN DES JONCHERETS



LOCAUX ELIGIBLES A LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ
SUR LE RIP ET L'AMEL AU 31 DECEMBRE 2024

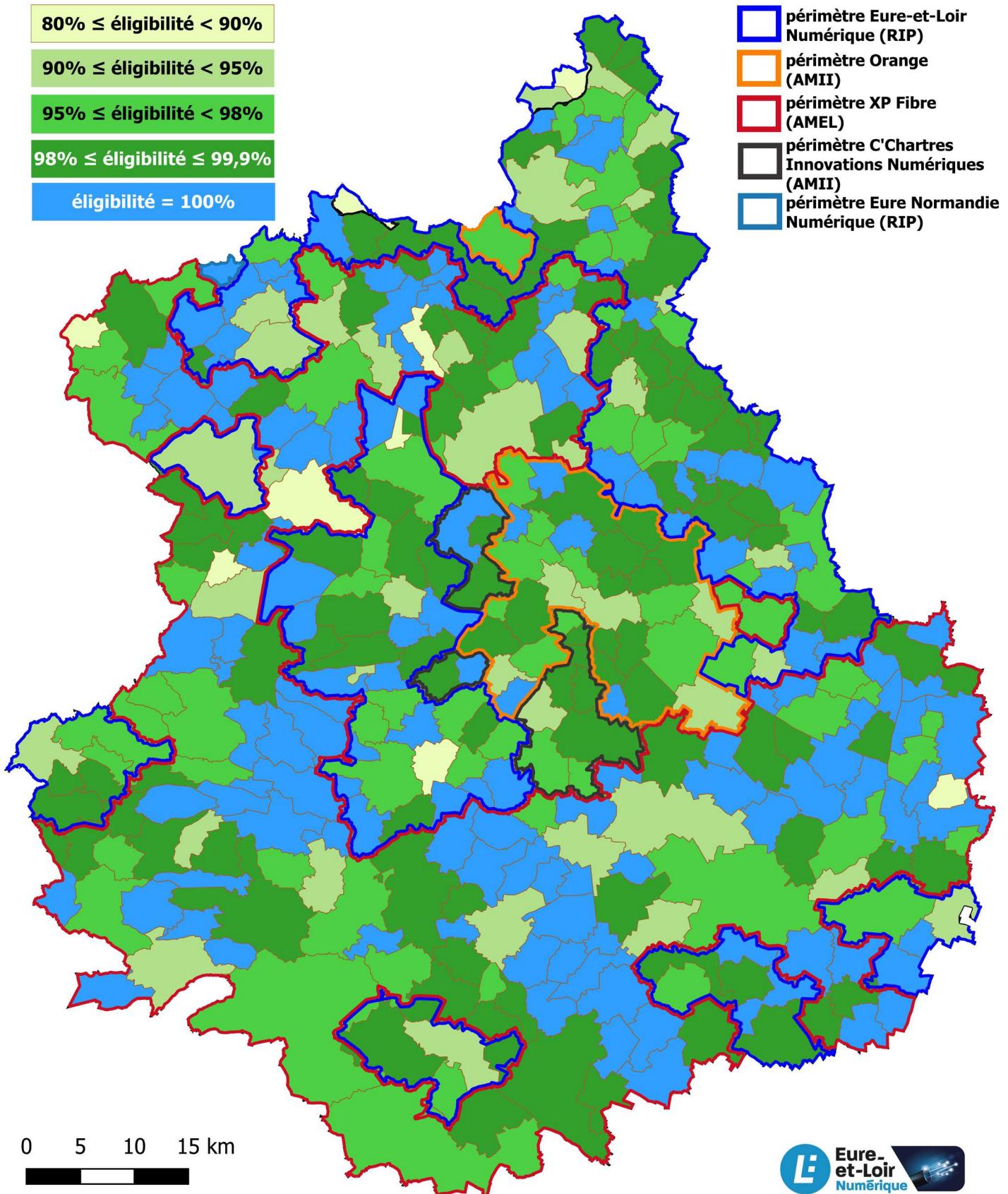


0 5 10 15 km



TAUX D'ELIGIBILITE A LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ PAR COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2024

tous opérateurs d'infrastructure fibre confondus



L'AMELIORATION DE LA COUVERTURE EN TELEPHONIE MOBILE

EURE-ET-LOIR NUMERIQUE INTERVIENT EN SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, CHEF DE FILE LOCAL DU NEW DEAL MOBILE AVEC LA PREFECTURE

LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE DU NEW DEAL MOBILE

Le New Deal mobile, lancé par l'État en 2018, regroupe plusieurs mesures :

- le dispositif de couverture ciblée, piloté localement par la Préfecture et le Conseil Départemental,
- la couverture des axes de transports (routes départementales à fort trafic et voies ferrées régionales), action toujours en cours
- la généralisation de la voix sur wifi
- la généralisation de la 4G sur tous les points hauts
- la 4G Fixe (pour apporter une connexion Internet, mais fournissant aussi des services mobiles)

Le dispositif de couverture ciblée s'appuie sur les acteurs locaux, réunis dans une équipe-projet regroupant la Préfecture, le Conseil Départemental, les associations des maires et des maires ruraux d'Eure-et-Loir et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique.

Il a pour objectif d'imposer aux opérateurs l'installation d'antennes de téléphonie mobile dans des communes pas ou très mal couvertes, en particulier dans des secteurs ruraux où les opérateurs n'ont aucun projet d'amélioration en propre.

C'est l'équipe-projet locale qui sélectionne les communes à retenir, en fonction du degré de mauvaise couverture.

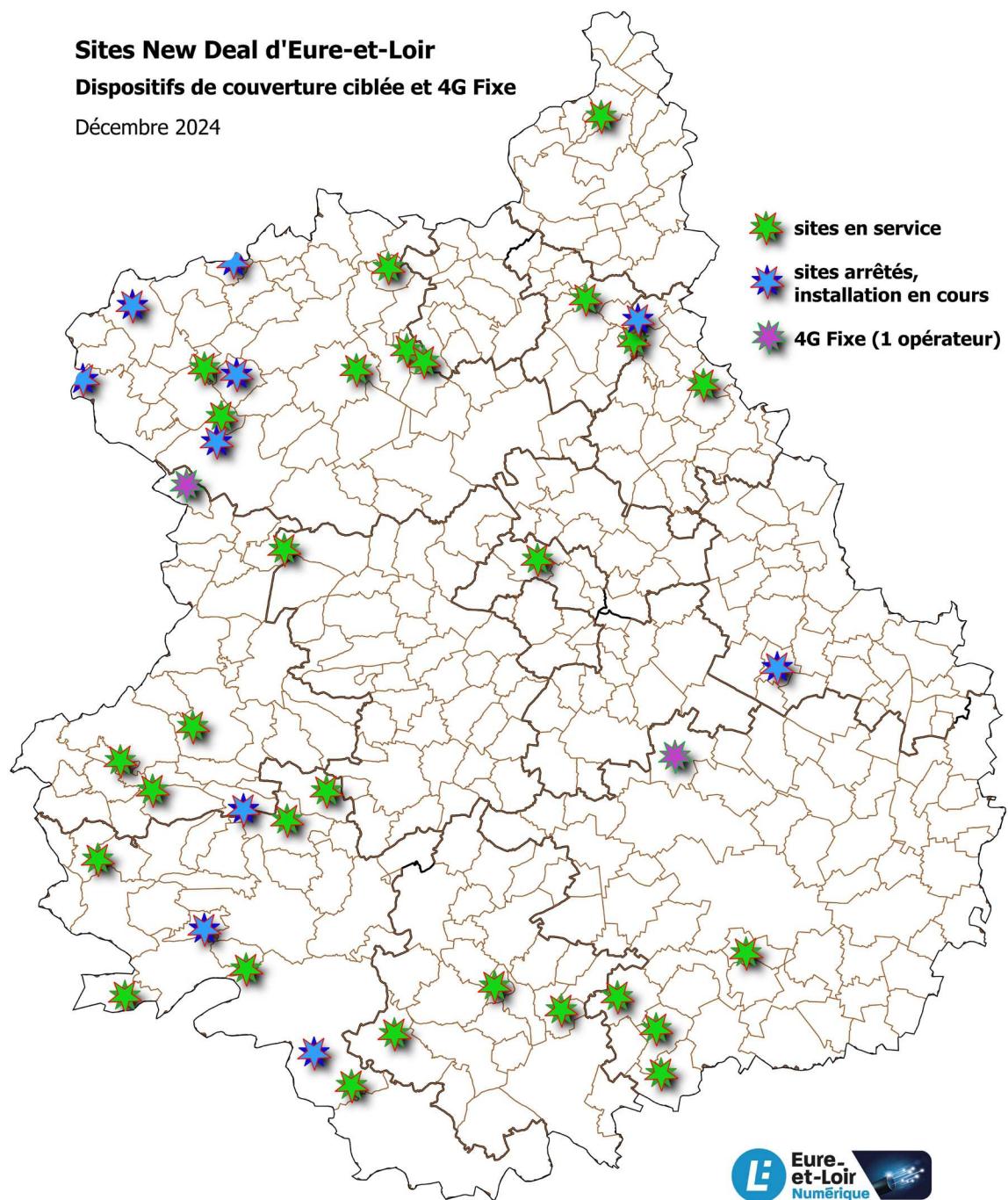
En 2024, l'équipe-projet New Deal d'Eure-et-Loir a retenu 3 communes supplémentaires : Boissy-lès-Perche, La Croix-du Perche et Les Autels-Villevillon. Elles ont fait l'objet d'un arrêté ministériel en juin 2024, et les nouvelles antennes doivent être mises en service dans un délai maximum de 24 mois.

C'étaient les derniers sites possibles sur la dotation de l'Eure-et-Loir du dispositif de couverture ciblée du New Deal lancé en 2018. Au total, ce sont 38 communes euréliennes qui bénéficient du dispositif de couverture ciblée.

Au 31 décembre 2024, 27 antennes avaient été mises en service, dont celles de La Mancelière, Péronville, Montigny-le-Chartif, Ouerre et Bazoches-en-Dunois au cours de l'année 2024.

En complément du dispositif de couverture ciblée piloté localement, 2 communes euréliennes avaient bénéficié d'antennes pour la 4G Fixe, apportant aussi des services mobiles, avec cependant un seul opérateur.

Alors qu'un recensement conjoint avec la Préfecture avait identifié le besoin d'une quarantaine de sites supplémentaires en Eure-et-Loir, et malgré les demandes adressées au Gouvernement par les présidents du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et d'Eure-et-Loir Numérique début 2024, il n'y a pas eu de décision pour une phase supplémentaire du dispositif de couverture ciblée du New Deal mobile.



LA REDDITION DES COMPTES **DE LA CONSTRUCTION INITIALE** DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE

La construction des réseaux fibre optique d'Eure-et-Loir Numérique (FttH, collecte, montées en débit, etc.) a représenté un investissement total de 134 M€ HT entre 2013 et 2022.

Fin 2023 et en 2024, Eure-et-Loir Numérique a fourni à l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération les bilans techniques et financiers détaillés des déploiements des infrastructures numériques réalisées sur le territoire de chacune, en application des conventions de financement signées à partir de 2013.

Ces bilans ont été présentés aux élus de chaque EPCI dans le format choisi par eux (conseil des maires, exécutif, etc.) entre octobre 2023 et juin 2024.

Les investissements entre 2013 et 2022 sur leur territoire et la participation financière définitive de chaque EPCI sont les suivants :

	Bilan des investissements éligibles réalisés	Financement EPCI final
Agglo du Pays de Dreux	34 543 888,41 €	7 068 830,69 €
Portes Euréliennes Ile-de-France	19 361 025,00 €	3 872 205,00 €
Entre Beauce et Perche	16 398 863,57 €	3 142 159,23 €
Cœur de Beauce	14 679 411,59 €	2 878 716,92 €
Grand Châteaudun	13 920 695,84 €	2 784 139,17 €
Perche	9 971 686,85 €	1 980 404,41 €
Chartres Métropole	6 993 844,17 €	1 398 768,83 €
Forêts du Perche	4 784 604,17 €	938 562,65 €
Bonnevalais	3 671 582,37 €	715 325,63 €
Terres de Perche	3 279 417,80 €	633 418,22 €
Pays Houdanais	2 370 460,89 €	474 092,18 €

Pour les 7 EPCI qui ont subi une hausse des coûts par rapport aux montants programmés initialement, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a décidé de prendre en charge une partie de l'augmentation de leur participation, à hauteur de 284 769,67 € au total répartis au pro-rata de l'augmentation.

Le bilan technique et financier définitif du déploiement des réseaux fibre sur le territoire eurélien a également été fourni au Conseil départemental d'Eure-et-Loir en 2024. L'investissement total éligible s'élève à 131,24 M€, avec un financement du Département de 39,37 M€.

Le bilan technique et financier détaillé pour les dépenses éligibles concernées avait été présenté à la Région Centre-Val de Loire en 2022.

LES AUTRES REALISATIONS D'EURE-ET-LOIR NUMERIQUE EN 2024

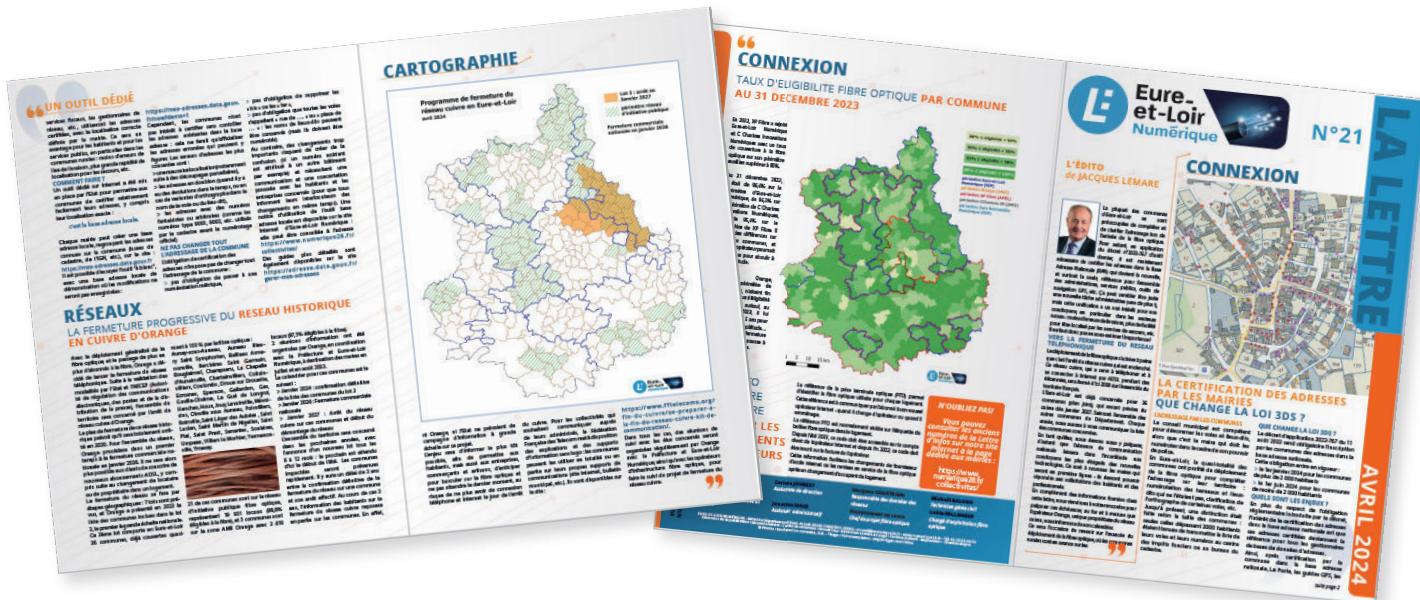
CONGRES DES MAIRES LE SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

L'Association des Maires et Présidents d'EPCI d'Eure-et-Loir a organisé son congrès annuel le samedi 12 octobre 2024 au parc des expositions de Dreux. Eure-et-Loir Numérique y était présent pour répondre aux interrogations des élus sur le déploiement et l'exploitation de la fibre optique dans leur commune, qu'elles soient dans le périmètre du réseau d'initiative publique ou dans celui de l'AMEL déployé par XP Fibre.



LETTRE INFO N° 21

La lettre info n° 21 a été adressée aux mairies d'Eure-et-Loir en avril 2024. Toutes les éditions de la lettre info sont consultables sur notre site internet : <https://www.numerique28.fr/collectivites/>



RESSOURCES HUMAINES : LANCER DE LA DEFINITION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

Avec l'accompagnement du cabinet spécialisé Politeia, Eure-et-Loir Numérique a lancé en 2024 le travail de définition :

- de ses lignes directrices de gestion relatives à la mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines et aux orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents.

Ces travaux doivent aboutir en 2025.

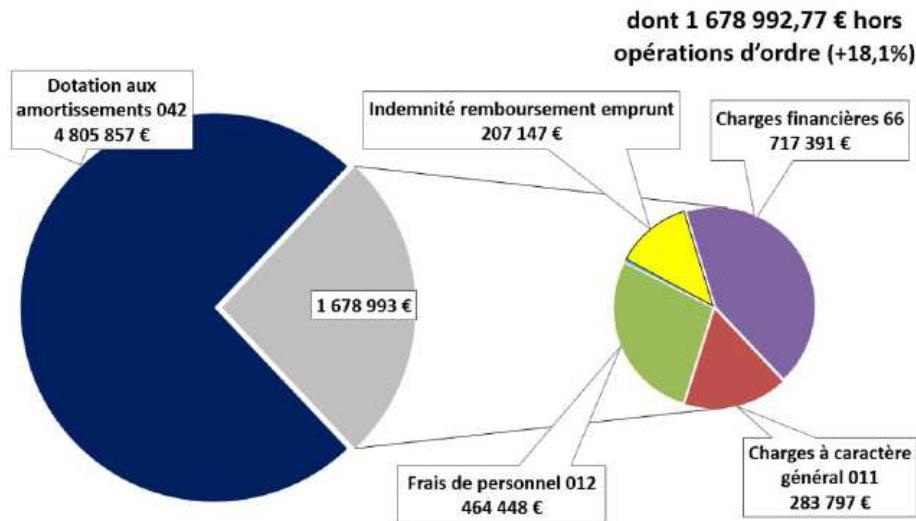
RAPPORT FINANCIER 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 6 484 849,85 €, en hausse de 14,6 % par rapport à 2023.

Elles se décomposent en :

- charges à caractère général pour 490 944,30 €, soit une hausse de 91,2 % qui s'explique par des prestations d'intégrations des infrastructures de tiers dans le SI du délégataire pour 114 138,20 €, et par l'imputation des indemnités de remboursement anticipé d'emprunt payées à la Banque des Territoires pour 207 147,82 €.
- charges de personnel pour 464 448,17 € en hausse de 11 % par rapport à 2023 dû au renforcement de l'équipe sur des missions d'exploitation du réseau.
- autres charges de gestion courante pour 6 209,77 €, en baisse de 81,8 % dues à l'arrêt du réseau THD Radio et des redevances de mise à disposition et de gestion de fréquences qui ne sont plus dues.
- charges financières pour 717 390,53 €, en hausse de 1 % par rapport à 2023.
- dotations aux amortissements de 4 805 857,08 €, en hausse de 13 % correspondant aux dernières nouvelles dotations aux amortissement du déploiement initial du réseau. Les dotations aux amortissements représentent 74,9 % des dépenses de fonctionnement.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 6 894 852,96 €, en hausse de 5 % par rapport à 2023.

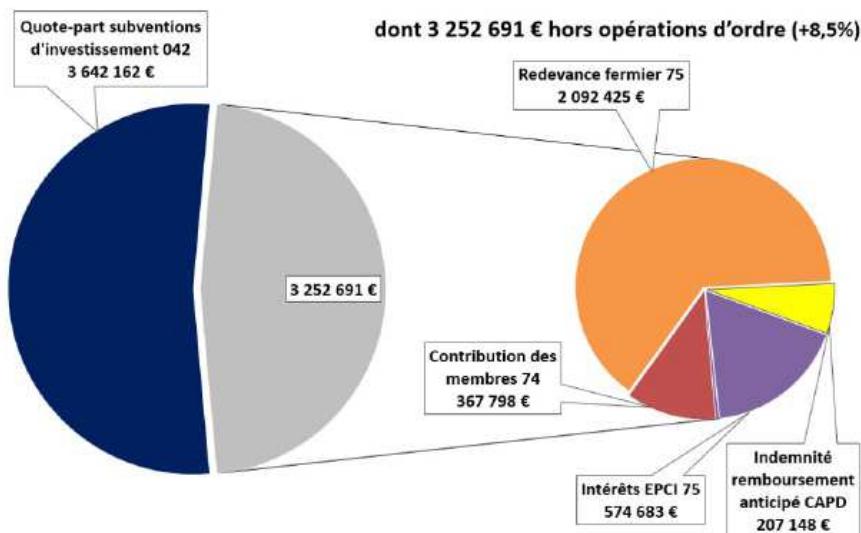
Elles se décomposent en :

- cotisations des membres pour 367 797,60 €, montant similaire au compte administratif 2023,

Ces cotisations sont réparties entre :

- le Département d'Eure-et-Loir pour 176 615,20 €,
- les Communautés de communes et d'agglomération pour 111 182,40 €
- la Région Centre-Val de Loire pour 80 000 €,

- redevance du délégataire pour 2 092 425 €, en hausse de 8,76 %,
- autres recettes pour 792 211,05 €, en hausse de 29 %, constituées principalement du paiement des intérêts par les EPCI pour l'étalement en annuités sur 30 ans du versement de leur subvention d'investissement mais également de la prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux des indemnités de remboursements anticipés d'emprunts d'un montant de 207 147,82 €, et enfin des atténuations de charges pour 10 380 €,
- quote-part des subventions d'investissement pour 3 642 162,31 €, en hausse de 2,4 %.



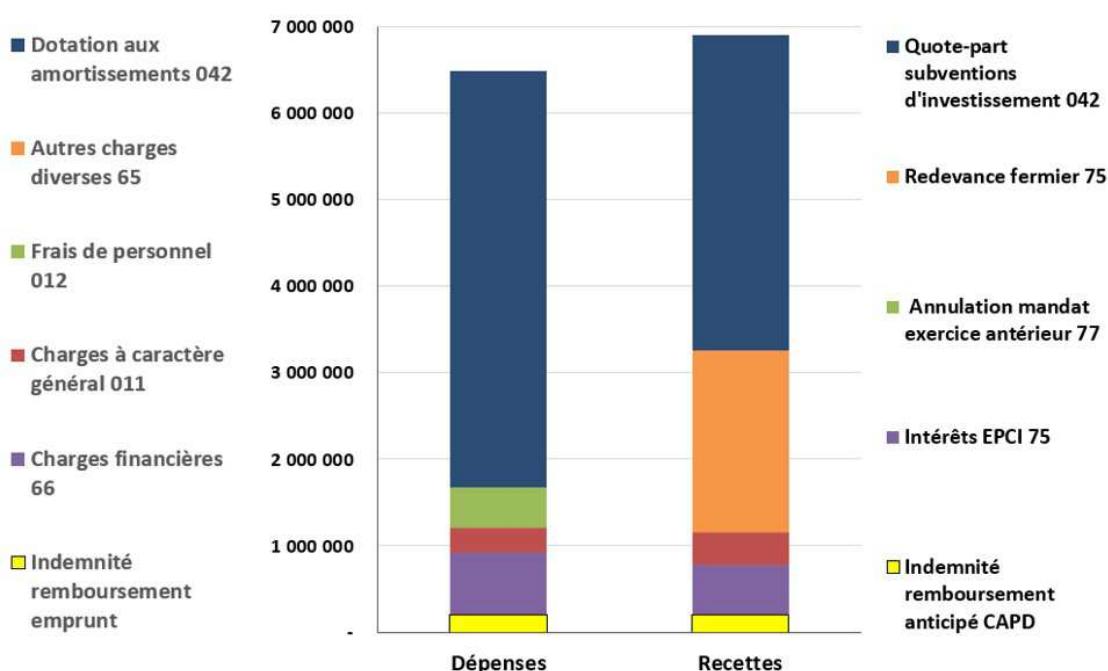
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat 2024 de la section de fonctionnement est donc de 410 003 €.

Le report du résultat 2023 étant de 887 014 €, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 1 297 017 €.

Épargne brute = 1 573 698 € (-0,2%)

Résultat 2024 = 410 003 € (-54,4%)

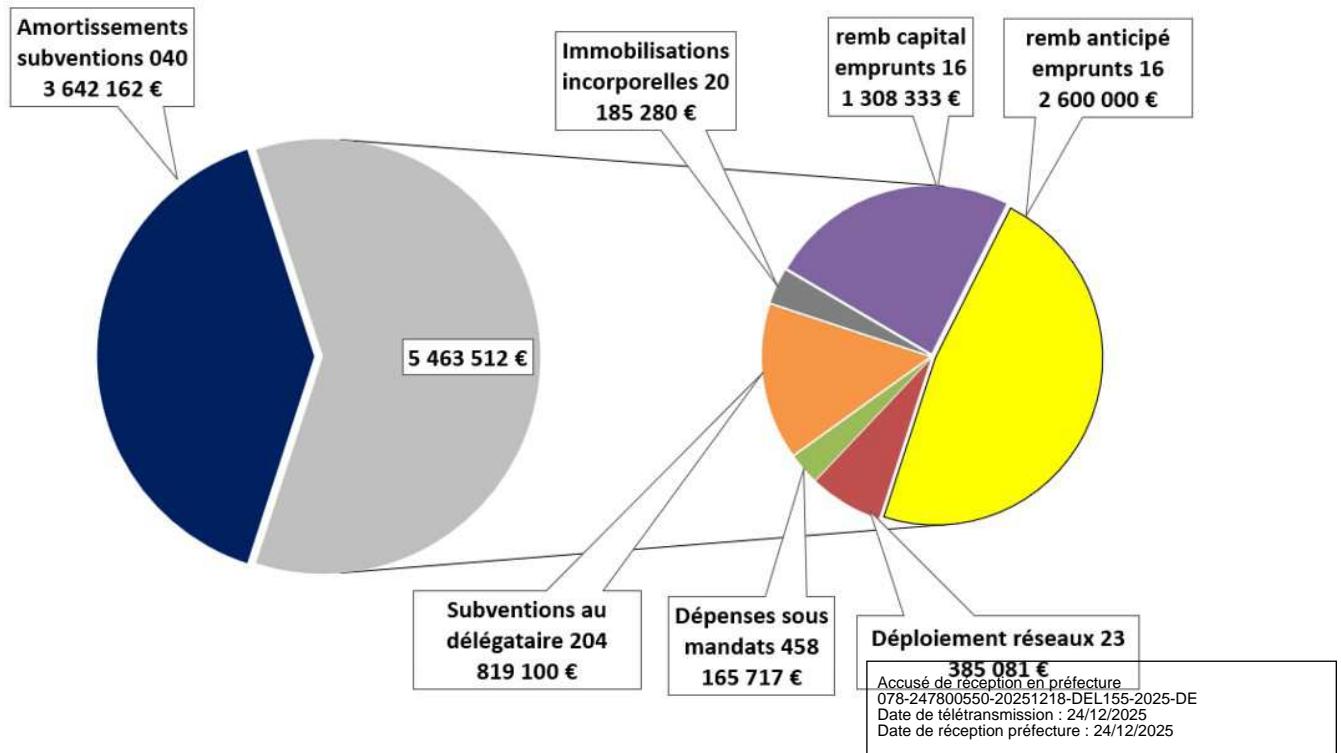


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement en 2024 se sont élevées à 9 105 674,21 €, en hausse de 13 % par rapport à 2023. Elles correspondent :

- au déploiement des réseaux THD pour 385 081,33 € en baisse de 60,5 %, correspondant :
 - à l'investissement dans les extensions et densifications du réseau fibre optique pour 169 063,58 € en baisse de 74 % dûs à une baisse du nombre de projets réalisés ainsi qu'un prestataire a déposé ses factures fin décembre 2024 comptabilisées sur l'exercice 2025,
 - aux évolutions du réseau fibre optique existant pour 216 017,75 €,
- aux dépenses des subventions d'équipement versées au délégataire pour un montant de 819 100 €, en baisse de 50,9 % par rapport à 2023. Elle correspondent aux subventions versées au délégataire Eure-et-Loir THD pour les raccordement terminaux. Cette baisse s'explique par l'absence de la facturation par le délégataire des frais d'enfouissement du réseau au-delà du forfait annuel dont il a la charge,
- aux immobilisations incorporelles pour un montant de 185 279,80 €. Cette dépense correspond à la mise en place de l'outil de gestion cartographique du réseau fibre optique pour 98 190 € et aux frais d'accès aux réseaux souterrains lorsque les communes réalisent des enfouissements coordonnés des réseaux pour un montant le 87 089,80 €.
- au remboursement des emprunts pour un montant de 3 908 333,33 €, en hausse de 163,50 % qui s'explique par le remboursement anticipé d'un montant de 2,6 M€ sur 2 emprunts souscrits auprès de la Banque des Territoires, suite au versement par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux du solde de son financement de la construction initiale du réseau.
- aux travaux réalisés sous mandats pour un montant de 165 717,44 € en baisse de 13,6 % par rapport au compte administratif 2023,
- aux amortissements des subventions d'investissement pour un montant de 3 642 162,31 €, en hausse de 2,4 %.

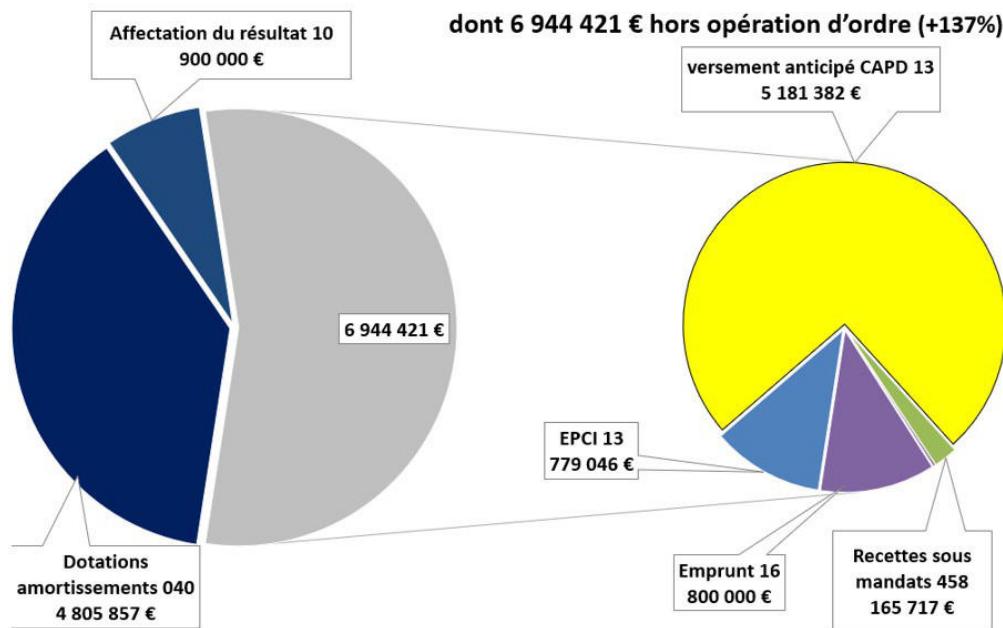
dont 5 463 512 € hors opérations d'ordre (+21%)



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement ont été de 12 650 277,81 € en 2024, en hausse de 57,9 % par rapport à 2023. Elles sont constituées par les recettes suivantes :

- les subventions des EPCI d'un montant total de 5 960 428,29 € pour la construction initiale du réseau fibre optique, en hausse de 122 % par rapport à 2023 et en hausse de 567 % en ne comptabilisant que les EPCI. Cette hausse s'explique par les versements exceptionnels :
 - de la communauté de communes Terres de Perche pour le surcoût constaté dans le bilan définitif des investissements réalisés,
 - de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui a versé le restant dû de son financement des investissements réalisés, renonçant au versement en annuités.
- un avoir de 18 275 €, soit 36 % de moins que sur le compte administratif 2023. Il s'agit en 2024 de la modification d'imputation de mandats,
- l'emprunt d'un montant de 800 000 € correspondant à la mobilisation finale avant démarrage de l'amortissement de l'emprunt différé souscrit auprès du Crédit Agricole, contre 0 en 2023,
- les remboursements pour les travaux réalisés sous mandat pour 165 717,44 €, en baisse de 13,6 %,
- les amortissements des biens d'un montant de 4 805 857,08 €, en hausse de 13 %,
- l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour 900 000 €, en hausse de 6 %.



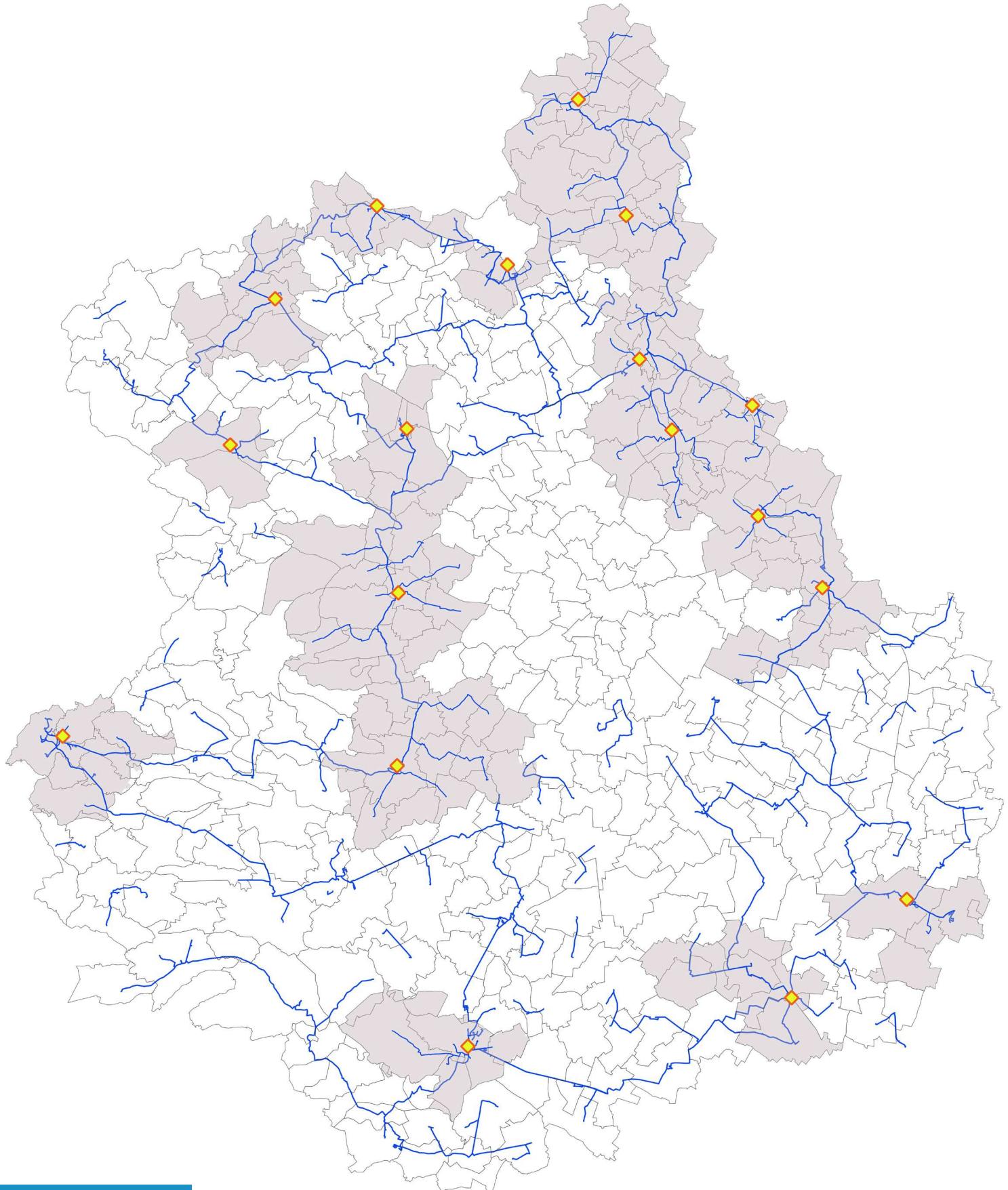
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat 2024 de la section d'investissement est de 3 544 603,60 €.

Le report de l'exercice 2024 étant de 254 049,78 €, le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de 3 798 653,38 €.



Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20251218-DEL155-2025-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025



20
24

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

Hôtel du Département
1 place Châtelet
28028 Chartres Cedex

Téléphone

02 37 88 08 74

E-mail

accueil@numerique28.fr

Site web

www.numerique28.fr